Communes de Saint-Saturnin du Bois et Saint-Pierre d'Amilly (17)

Projet « Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs »

Septembre 2021

Plan d'action

ARRDHOR
22, rue de l'Arsenal
17300 Rochefort/Mer
Tél : 05 46 99 17 01

SOMMAIRE

I) PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN D'ACTION 2

II) PRÉSERVER LES SITES REMARQUABLES EXISTANTS 4

III) PROJET A : RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE DES COTEAUX DE SAINT-PIERRE D'AMILLY 7

IV) PROJET B : RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE DES COTEAUX DE SAINT-SATURNIN DU BOIS 14

V) PROJET C : AMELIORER LA FONCTIONNALITE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA VALLEE DU MIGNON 19

1) SAINT-SATURNIN DU BOIS 19

2) SAINT-PIERRE D'AMILLY 21

VI) PROJET D : AMELIORER LA FONCTIONNALITE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA VALLEE DE LA COURANCE 26

VII) PROJET E : ACTION DE BIODIVERSITE URBAINE A SAINT-PIERRE D'AMILLY ET SIMOUSSAIS 30

1) LE BOURG 30

2) SIMOUSSAIS 35

VIII) PROJET F : ACTION DE BIODIVERSITE URBAINE DANS LE BOURG DE SAINT-SATURNIN -DU- BOIS ET AU COUDRET 37

1) LE CIMETIERE 39

2) Fossés et accotement à l'ouest du bourg (Route de Thorigny, RD 205). 41

3) Le Coudret 44

IX) PROJET G : LES PARCELLES PRIVÉES URBAINES 46

X) SYNTHESE DU PLAN D'ACTION 51

XI) LES PREMIERES REALISATIONS 53

I) Actions pédagogiques à SAINT-PIERRE D'AMILY 53

II) Actions et projets à SAINT-PIERRE D'AMILY 53

A) ANNEXES 55

I) PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PLAN D'ACTION

Suite au diagnostic, des enjeux écologiques et paysagers ont été dégagés à l'échelle du territoire des deux communes de SAINT-SATURNIN DU BOIS et de SAINT-PIERRE D'AMILLY et à l'échelle des espaces urbains. A partir de ce travail, le plan d'action va permettre de décliner les projets-objectifs pour favoriser la conservation et le développement des pollinisateurs. Ils sont les suivants :

- Préserver les sites écologiques remarquables,
- Renforcer les corridors écologiques entre les bois remarquables en bords de plateau,
- Reconquérir une biodiversité et une présence paysagère aux cours d'eau canalisés et renforcer les liens entre le plateau et les vallées,
- Préserver le bocage humide de SAINT-SATURNIN DU BOIS en lien avec la vallée du MIGNON,
- Accepter la présence de la biodiversité dans les espaces urbains en cohérence avec les usages et les besoins de la population. Mener des actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des habitants.

Ces objectifs d'action se déclinent en quatre projets de territoire proposés pour leur potentiel écologique, à savoir :

- Projet A : renforcer la trame verte et bleue des coteaux de SAINT-PIERRE D'AMILLY
- Projet B : renforcer la trame verte et bleue des coteaux de SAINT-SATURNIN DU BOIS
- Projet C : Améliorer la fonctionnalité de la trame verte et bleue de la vallée du MIGNON
- Projet D : Améliorer la fonctionnalité la trame verte et bleue de la vallée de LA COURANCE
- Projet E : Action de biodiversité urbaine à SAINT-PIERRE D'AMILLY et SIMOUSSAIS
- Projet F : Action de biodiversité urbaine dans le bourg de SAINT-SATURNIN DU BOIS
- PROJET G : les parcelles privées urbaines et pollinisateurs-sensibilisation des habitants et des opérateurs

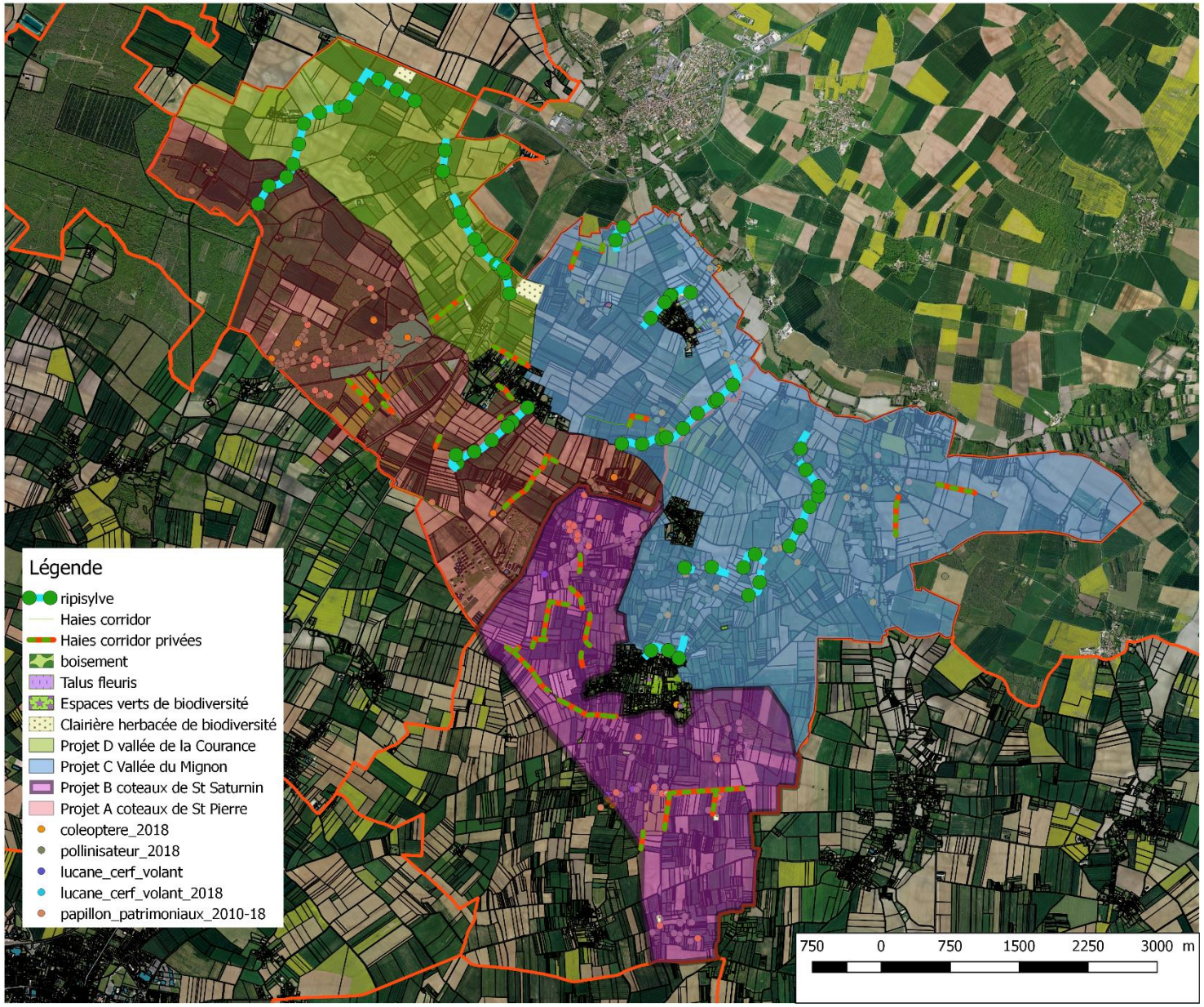

Carte globale du plan d'action trame verte/bleue pour les pollinisateurs sur les communes de Saint-Saturnin du Bois et Saint-Pierre d'Amilly

Figure 1 : carte globale du plan d'action

II) PRÉSERVER LES SITES REMARQUABLES EXISTANTS

La première action qui est à mener est de préserver les « cœurs de nature » existants qui servent de socle de la biodiversité locale.

Le secteur du FIEF DE LA GARDE est un site classé en Z.N.I.E.F.F. (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), car il abrite une flore exceptionnelle par sa diversité et sa rareté. Anne RICHARD, botaniste, suit le site depuis plusieurs années et a recenser de nombreuses plantes remarquables, dont 16 espèces d'orchidées, poussent sur les pelouses calcaires, dans les prairies et dans les bois et en lisière de bois. Elles constituent un patrimoine naturel unique en CHARENTE MARITIME.

Les bois du FIEF DE LA GARDE sont qualifiés de relictuels car il n'en existe plus que des morceaux disséminés au milieu des champs cultivés en Aunis. Le chêne pubescent est l'espèce dominante. Ce site est remarquable par la présence d'un important cortège d'espèces thermo-continentales venant d'Europe et d'Asie méridionales, qui sont ici proches de leur limite nord-ouest de répartition en France : Scorzonère hirsute (Scorzonera hirsuta), Petit pigamon (Thalictrum minus), Porcelle à feuilles tachetées (Hypochoeris maculata).

Les principales menaces pèsent sur le site du FIEF DE LA GARDE sont l'utilisation du secteur pour des décharges sauvages et comme terrain de moto-cross. Également, un point de vigilance à apporter est de veiller à ce que les propriétaires ne déboisent pas trop massivement.

Figure 2 : Localisation du Fief de La Garde

La gestion du site est complexe car les parcelles sont petites, nombreuses et concernent plusieurs propriétaires.

Il faut surveiller les saignées faites par les motocross, éviter qu'elles ne s'élargissent et empêcher l'ouverture de nouvelles. Il serait utile d'aller repérer sur le terrain les secteurs les plus sensibles.

Secteurs sensibles :

- le site de l'Azuré du serpolet qui nécessiterait une réouverture du milieu en y pratiquant une fauche avec exportation tous les 2 ou 3 ans en octobre.
- Le dernier pied de Petit pigamon qui poussait entre les ornières d'une piste n'a pas été revu en 2019 suite à l'activité moto cross. Il semble essentiel de baliser le site afin de canaliser ce loisir (barrières, plantations, signalétique) ...
- L'Odontites jaune n'est présente que sur un secteur qui pourrait tenter les usagers du motocross : même remarque.
- Pour les prairies, les premières fauches ne devraient pas être faites avant juillet pour permettre aux orchidées de réaliser tout leur cycle de développement.

Globalement le site semble peu menacé. La meilleure prévention pour sauvegarde est la prise de conscience par les habitants de l'intérêt du site. Pour cela il faut poursuivre les sorties de sensibilisation et peut-être mettre en place des panneaux explicatifs sur la richesse et la fragilité du milieu.

LE BOIS DE SAINT-PIERRE c'est révélé au fil des inventaires comme un pôle de biodiversité très important, notamment pour les insectes. Il ne fait pas partie d'un inventaire Z.N.I.E.F.F. malgré son potentiel. Il fait partie d'un ensemble avec le BOIS DE MAUZÉ dont les propriétaires sont les deux communes permettant une action de conservation précieuse.

Une première action serait de classer ces bois en Z.N.I.E.F.F. afin de le reconnaitre en termes de pôle de biodiversité. Ce bois a été finalement intégré en extension à la nouvelle ZNIEFF « Bois et forêt de Benon » issue de la fusion des type 1 « Bois de Benon » et « Forêt de Benon ». Cette ZNIEFF a été validée par le CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL. Reste à la faire au Muséum national d'histoire naturelle pour validation et diffusion sur l'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL.

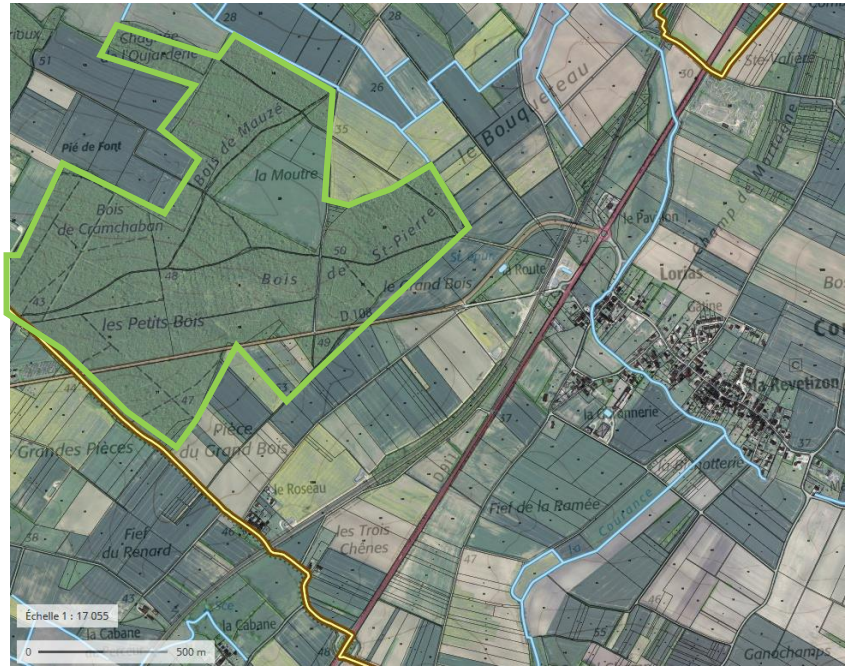

Figure 3 : localisation du bois de St Pierre et de Mauzé

Photo n° 1 : Bois de St Pierre

III) PROJET A : RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE DES COTEAUX DE SAINT-PIERRE D'AMILLY

Le projet vise à établir des liens écologiques entre deux pôles de biodiversités : LE FIEF DE LA GARDE, le BOIS DE SAINT-PIERRE et de MAUZÉ dont les relevés d'inventaire d'insectes par la LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX montre un formidable potentiel en pollinisateurs. Une partie du bois appartient à la commune de SAINT-PIERRE D'AMILLY, le reste à la commune de MAUZÉ SUR LE MIGNON, ce qui garantit une certaine préservation de cette niche de biodiversité.

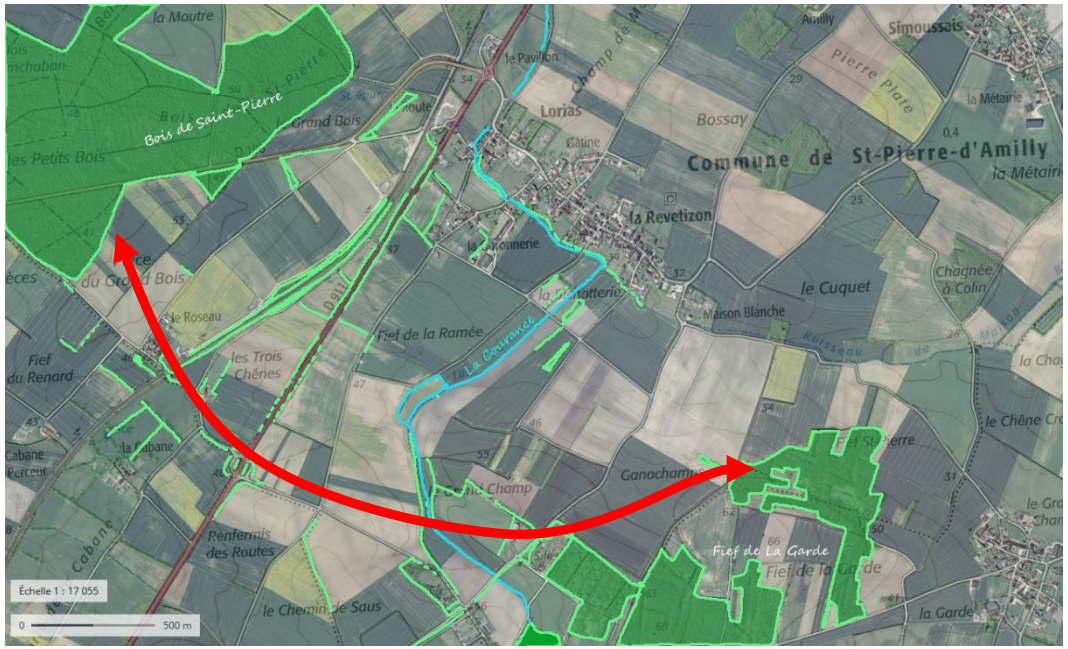

Figure 4 : photographie aérienne montrant la zone de corridor écologique entre le Bois de St Pierre et le Fief de La Garde, fond : carte IGN 25 000 et orthophoto de Géoportail

Les propositions vont dans le sens de la plantation de haies bocagères parallèles aux courbes de niveau en se reliant autant que possible à la partie amont de LA COURANCE qui est relativement pourvue en haies afin de l'utiliser comme point relais de déplacement des espèces (voir figure 2).

Des parcelles appartenant à la Commune de SAINT PIERRE D'AMILLY dans l'espace agricole sont essentiellement des chemins existants ou anciens, des bandes le long de LA COURANCE et des parcelles isolées (figure n°3). Elles représentent un potentiel de plantation d'un réseau de haie sous maîtrise foncière communale.

Le potentiel de plantation des espaces communaux est à compléter avec des plantations sur les espaces privés agricoles. Les deux doivent faire de concertations avec les propriétaires et exploitants. L'idéal serait que ces derniers prennent conscience du rôle multiservices des haies comme par exemple la lutte contre l'érosion des sols en ralentissant les eaux pluviales venant du plateau, héberger des auxiliaires de culture et des pollinisateurs pour diminuer les intrants, microclimat, …

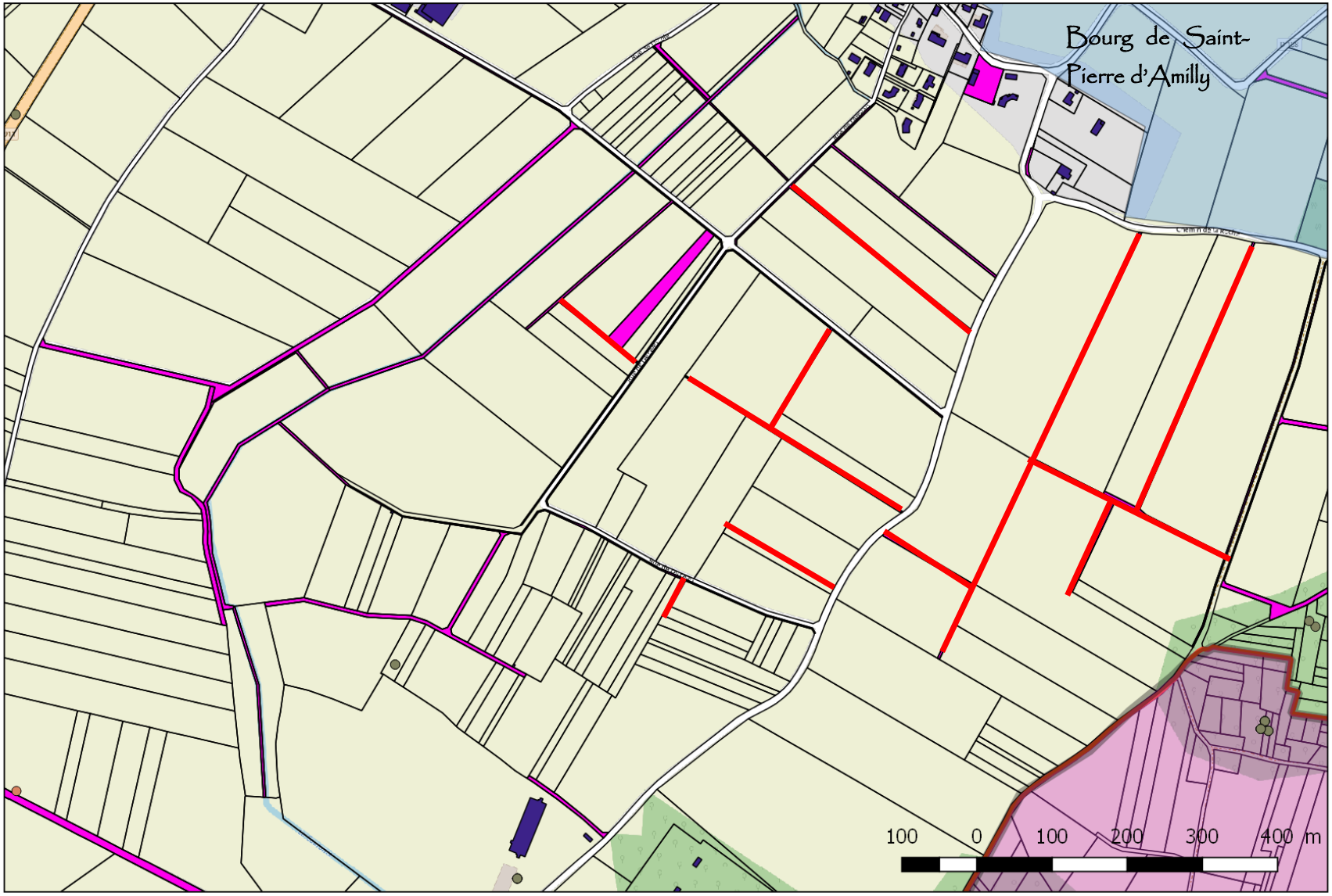

Figure 5 : Carte des propriétés communales de SAINT-PIERRE D'AMILLY en paysage de coteau. En rose propriétés communales souvent des chemins existants ; en rouge, anciens chemins maintenant cultivés mais restant toujours des propriétés communales.

Selon la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.), ces haies seraient idéalement d'environ de 5 m de large, associées à une lisière herbacées fleuries entre 3 et 5 m de large permettant de créer une ressource de nourriture pour les pollinisateurs (voir figure 4). Les végétaux seront de préférence d'origine locale (label Végétal Local) ou française, produits en pépinières forestières pour les ligneux (avec éventuellement des étiquettes de vergers à graine Ouest de la France) où issues d'une régénération naturelle en place pour la bande herbacée. Cet ensemble ne devra subir aucune intervention entre le 1er mars et le 31 aout afin de respecter les cycles biologiques et notamment ceux des pollinisateurs.

La fauche sera laissée sur place quelques jours avant le ramassage. L'exportation des fanes est importante pour éviter d'enrichir le sol, favorisant les graminées.

Jeunes haies et lisières herbacées- crédit photo David Caillé-Bois (site internet promotion de la biodiversité dans l'agriculture Suisse)

Haie bocagère
Arbres
Acer campestre
Acer monspessulanum
Pyrus communis
Prunus avium
Quercus ilex
Quercus petraea
Quercus pubescens
Sorbus domestica
Sorbus torminalis
Ulmus 'Lutèce" ou "Vada"
Fruitiers (pommiers, pruniers, cerisiers,…)
Cépées intermédiaires
Cornus mas
Corylus avellana
Crataegus monogyna
Prunus mahaleb
Rhamnus alaternus
Rhamnus cathartica
Rosa canina
Viburnum lantana
Arbustes bas
Cornus sanguineum
Euonymus europaeus
Hedera helix
Ligustrum vulgare
Lonicera periclymenum
Phillyrea angustifolia
Prunus spinosa

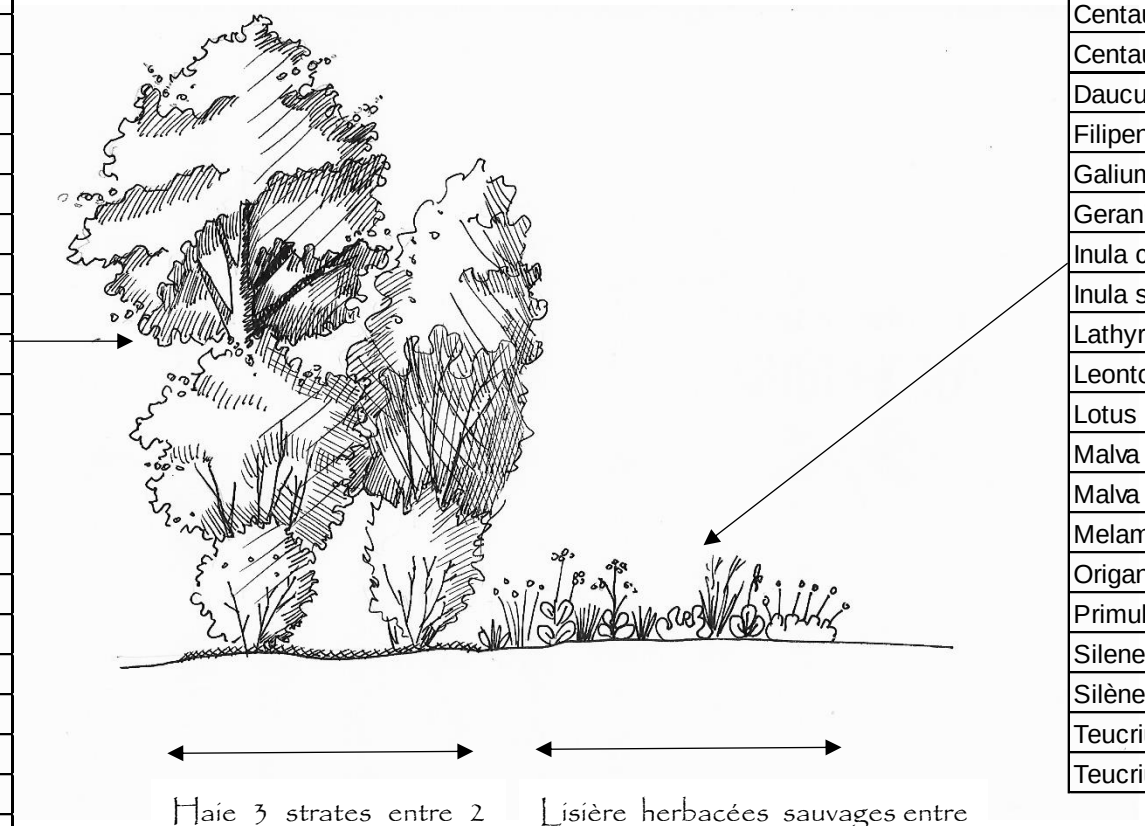

Plantes herbacées de lisières
Anthyllis vulneraria
Balota nigra
Brachypodium pinnatum
Bromus erectus
Centaurea scabiosa
Centaurium erythreum
Daucus carota
Filipendula vulgaris
Galium verum
Geranium sanguineum
Inula conyza
Inula salicina
Lathyrus sylvestris
Leontodon hispidus,
Lotus corniculatus
Malva moshata
Malva sylvestris
Melampyrum arvense
Origanum vulgare
Primula veris
Silene nutans
Silène vulgaris
Teucrium chamaedrys
Teucrium scorodonia

Figure 6 : schéma type de haie souhaité pour créer un corridor écologique de qualité

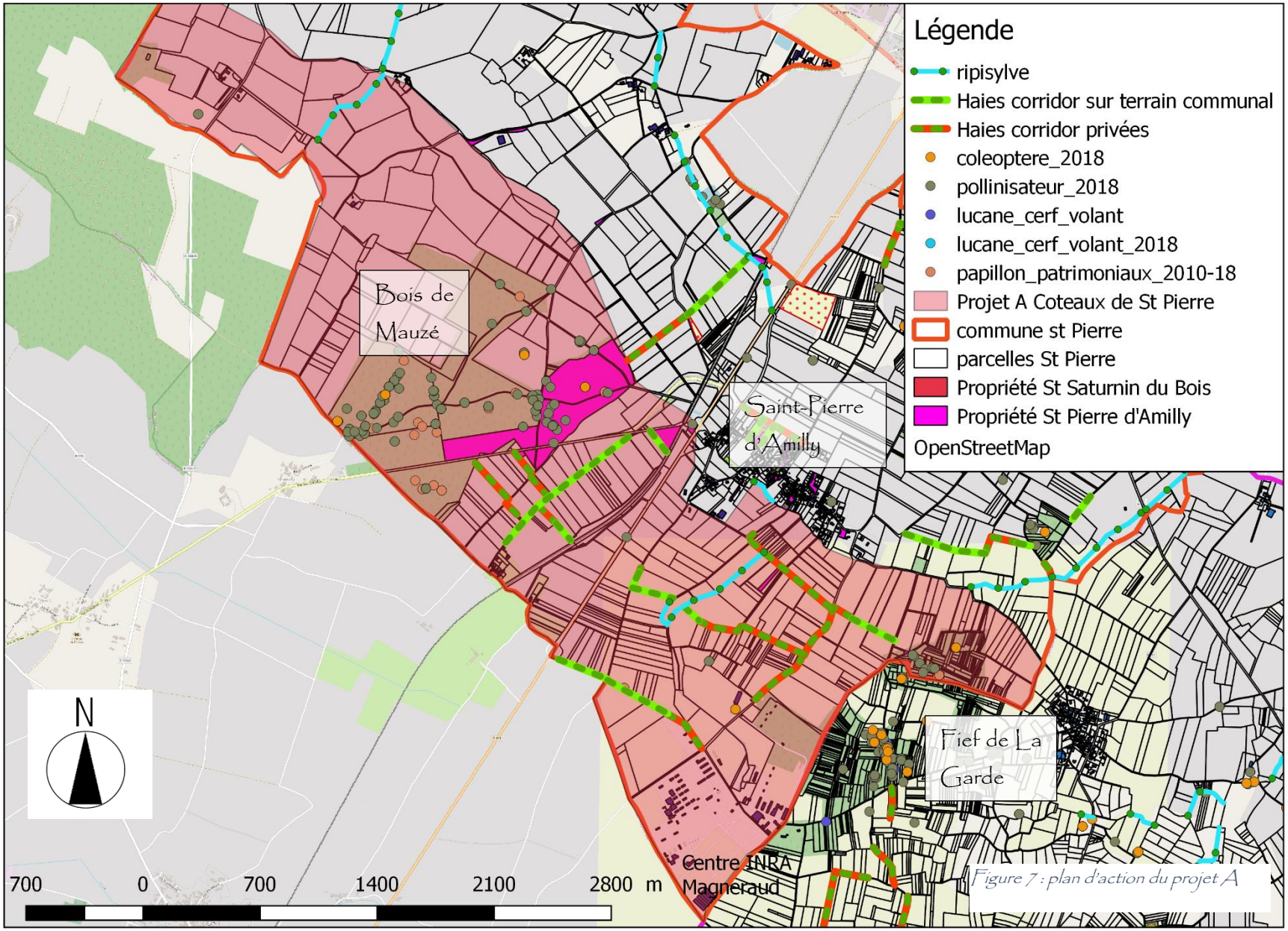

Figure 7 : plan d'action du projet A

Après concertation avec les agriculteurs

Deux ateliers de concertation avec des agriculteurs volontaires ont eu lieu de fin juillet à septembre 2019 organisés avec la commune de SAINT-PIERRE D'AMILLY et deux membres du comité de suivi « TVB » à savoir Mme Catherine LACROIX et Mr Alain SAVARIT qui s'est également chargé après les ateliers de répertorier et de valider les actions avec les acteurs concernés.

Pour le site du coteau de SAINT-PIERRE D'AMILLY, les agriculteurs ne souhaitent pas la plantation de haies qui semblent présenter selon eux plus d'inconvénients que d'avantages. Malgré les arguments des effets positifs qui peuvent être avancés, la haie est considérée comme une charge (souvent taillée à leur frais par une entreprise). De plus, toute plantation de haies nécessite l'accord à la fois du propriétaire, voire des propriétaires en cas d'héritage et des exploitants. Localement, les exploitants s'échangent les terrains exploités rendant l'ensemble très complexe. Les personnes présentes sont plus ouvertes à axer les efforts sur les bandes environnementales de 5 m en bordure des fossés et cours d'eau qui ne sont pas actuellement obligatoires car les fossés et cours d'eau ne sont pas pour l'instants classés. L'action concrète se cantonnera essentiellement sur l'ensemencement de plantes sauvages issues de production de semenciers (Végétal Local), de récupération de semences issues de l'exportation de foins de prairies locales remarquables (déroulage de balles sur terrain travaillé), de régénération naturelle sur terrain travaillé ou de prairie existante avec un mode de gestion de fauche tardive avec exportation (en octobre). L'objectif est qu'à termes ces bandes pour pollinisateurs soient reliées en trame. Sur le secteur du coteau, seules deux bandes sont possibles pour l'instant à proximité de LA COURANCE. Par contre, le centre INRA de MAGNERAUD présent à l'un des ateliers est prêt à planter une haie épaisse avec lisière semée de fleurs sauvages le long de la voie d'accès au site en bord de plateau ; ce qui reste assez intéressant pour créer un corridor entre le Bois de SAINT-PIERRE et le FIEF DE LA GARDE. Quelques temps après l'atelier, Monsieur Benoit CHAPOT (exploitant et bientôt propriétaire), a accepté la réalisation de 160 ml de haie le long de la parcelle ZL 78, Le Grand Champs, renforçant le lien entre le FIEF DE LA GARDE et LA COURANCE. Au Nord de la RD 911, aucune perspective de corridor n'est envisageable pour l'instant avec les agriculteurs. Malgré un résultat mitigé pour l'instant, il est possible que la réalisation de ces quelques projets puisse déclencher d'autres projets (éventuellement avec la fédération de chasse) afin de se rapprocher progressivement de la trame écologique du plan d'action.

Photo n° 2 : espace de plantation possible d'une haie large le long de la route reliant la RD 911 et au centre de recherche en partenariat avec GEVES-INRA -MAGNEREAU

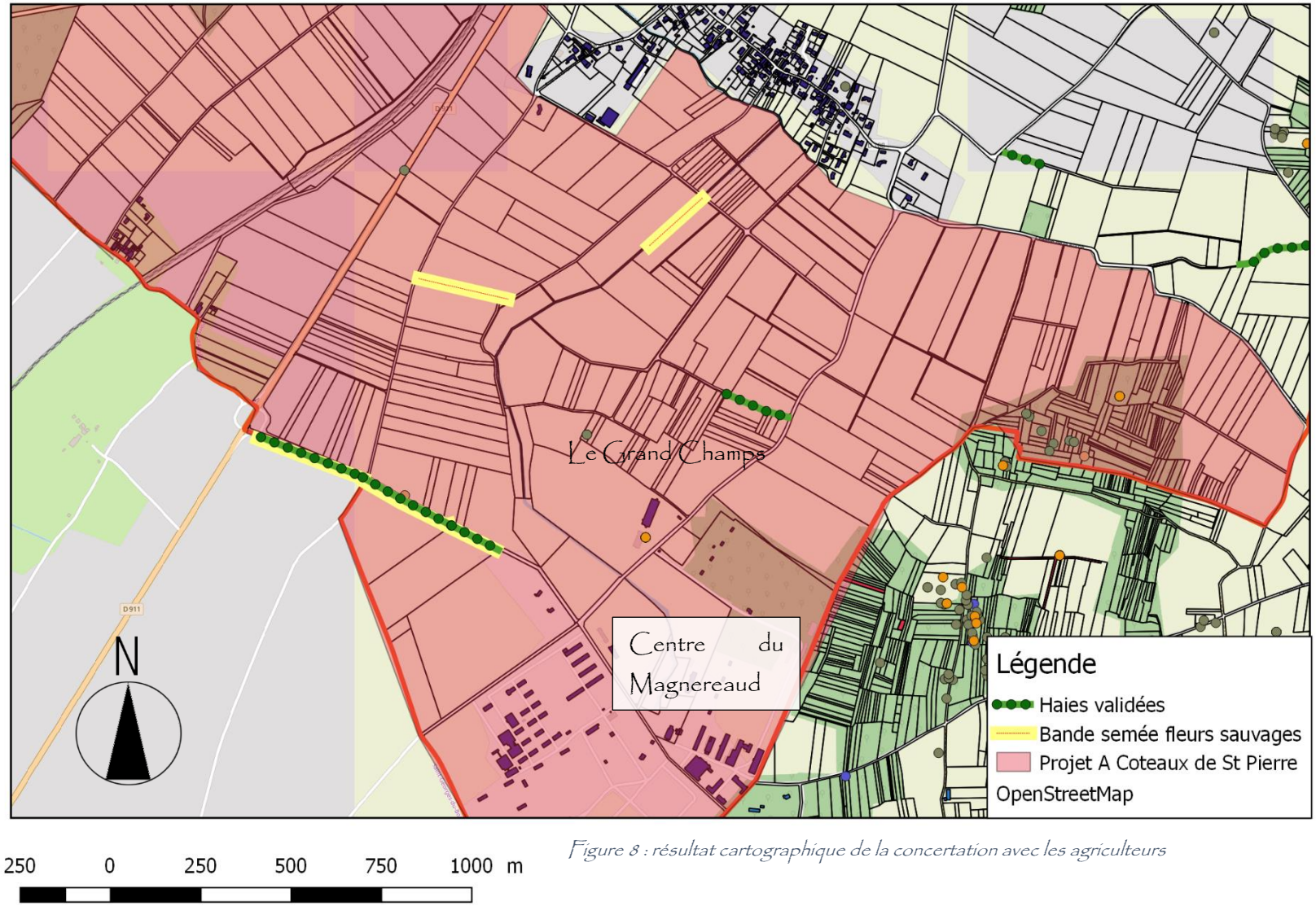

Figure 8 : résultat cartographique de la concertation avec les agriculteurs

IV) PROJET B : RENFORCER LA TRAME VERTE ET BLEUE DES COTEAUX DE SAINT-SATURNIN DU BOIS

A l'instar du projet A, l'objectif est de créer des corridors en bord de plateau ou dans le coteau de SAINT-SATURNIN DU BOIS en plantant des haies parallèles aux courbes de niveau en reliant le FIEF DE LA GARDE aux bois de la CHAGNÉ MINET au sud du bourg. Ces haies permettraient également de ralentir l'écoulement des eaux de pluies du plateau qui engorge le système de gestion des eaux de pluies du bourg. Par ailleurs, un bassin de régulation en amont du bourg est en projet lié à cette problématique d'inondation.

La figure n°7 montre les propositions du plan d'action qui comprend :

- La plantation de haies en concertation avec les agriculteurs volontaires. Ces haies seraient de manière optimale de même typologie que pour le projet A.
- Semis de plantes sauvages locales ou régénération naturelle après travail du sol sur des parcelles privées ou communales en jachères (clairières herbacées de biodiversité) à proximité des niches écologiques de pollinisateurs. Les espèces seront du même type que les bandes herbacées de lisière de la liste de la figure n°4.

Les propriétés communales permettant des actions facilitées sont regroupées au sud du bourg, au niveau du bois de la CHAGNÉ MINET, le reste des actions étant dépendant de propriétés privées et de la négociation avec les propriétaires et exploitants.

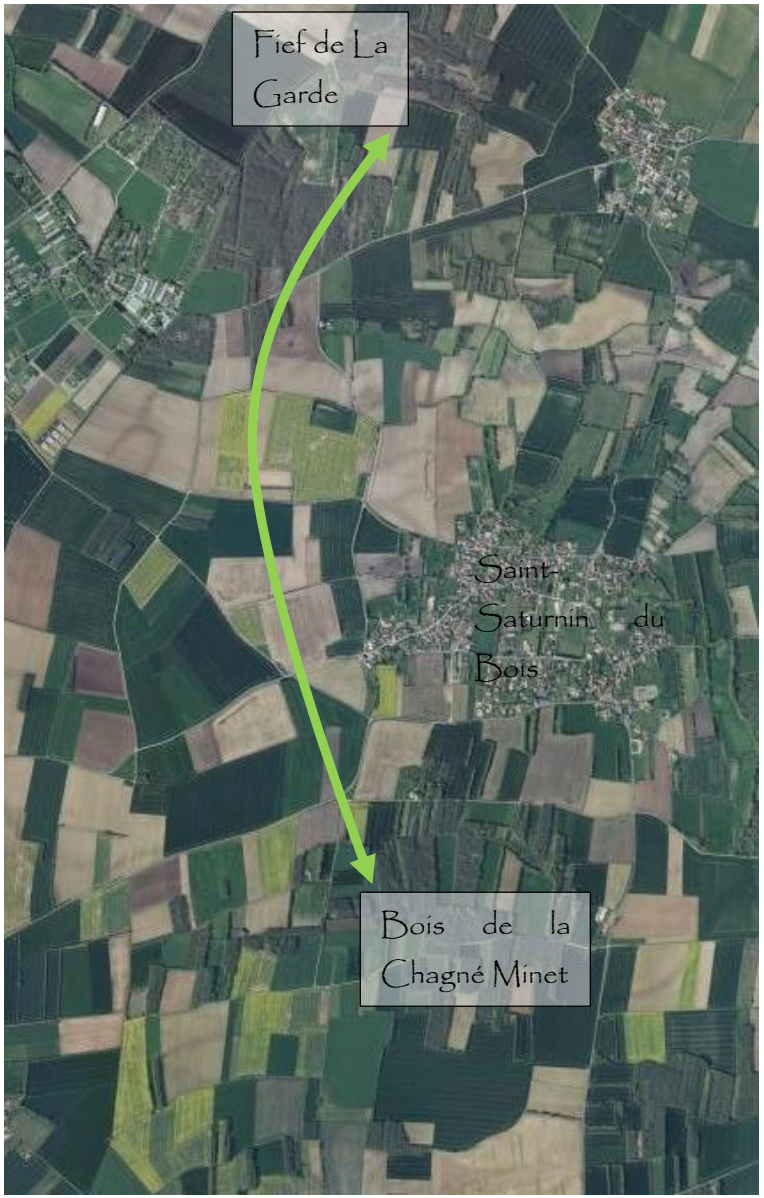

Figure 9 : photographie aérienne montrant la zone de corridor écologique à renforcer, source fond cartographique orthophoto Géoportail

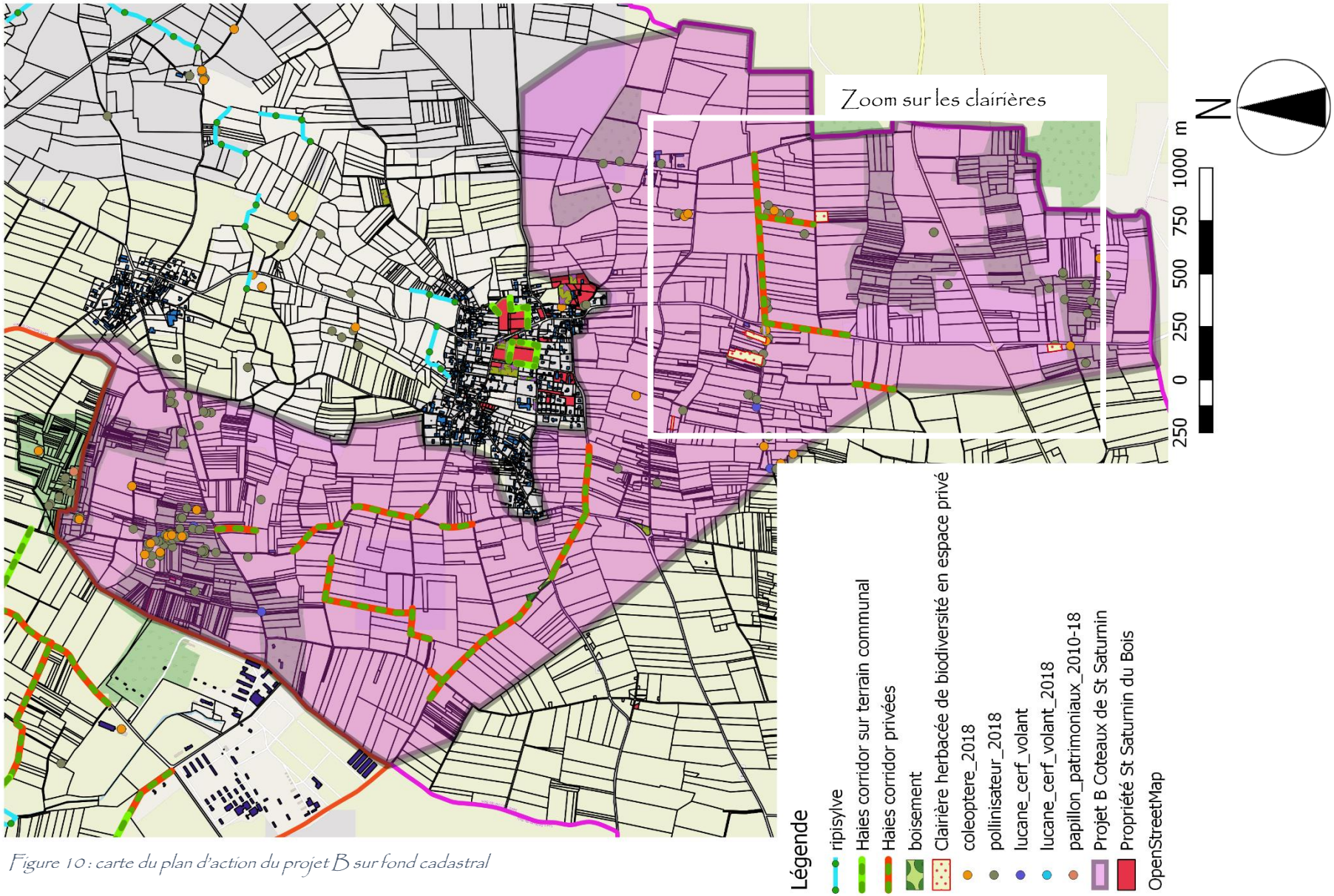

Figure 10 : carte du plan d'action du projet B sur fond cadastral

La figure n°9 est une vue zoomée sur les espaces communaux à proximité des endroits où ont été repérés des groupes d'insectes patrimoniaux. Les parcelles sont : N° 958 (communale), 1125-1126-1643-1641 (communales), 1138 (privée en jachère comportant beaucoup d'insectes) et 664 (communale). La n° 1163 étant en bois, il n'est à priori pas nécessaire d'intervenir.

Le plan d'action sur ces espaces est de conserver le milieu tel qu'il est sur la parcelle 1138 afin de maintenir les espèces existantes en place. Pour les parcelles communales, les prairies actuelles pourraient bénéficier d'un plan de gestion adapté (1 fauche avec exportation en octobre) ou dans le cas de prairies peu diversifiées, être enrichies avec un mélange grainier de plantes sauvages locales favorisant les insectes et les pollinisateurs. Des relevés d'inventaires réguliers seraient idéal pour mesurer l'effet de l'action (financement et conditions à définir). Les haies bocagères proposées sur les espaces privés renforceront les liens avec les espaces. Il est possible également en cas d'impossibilité de créer des bandes environnementales semées de plantes sauvages herbacées. Les parcelles 1643 et 1641 sont en talus exposés sud ; il serait intéressant de planter une bande arbustive couvre-sol à base de plantes aromatiques du type romarin, thym, calamenthe, ballote... permettant d'apporter une base alimentaire aux butineurs tout en ayant une approche esthétique à l'instar du bourg. Une liste de plantes dans des conditions de talus est présente en annexe.

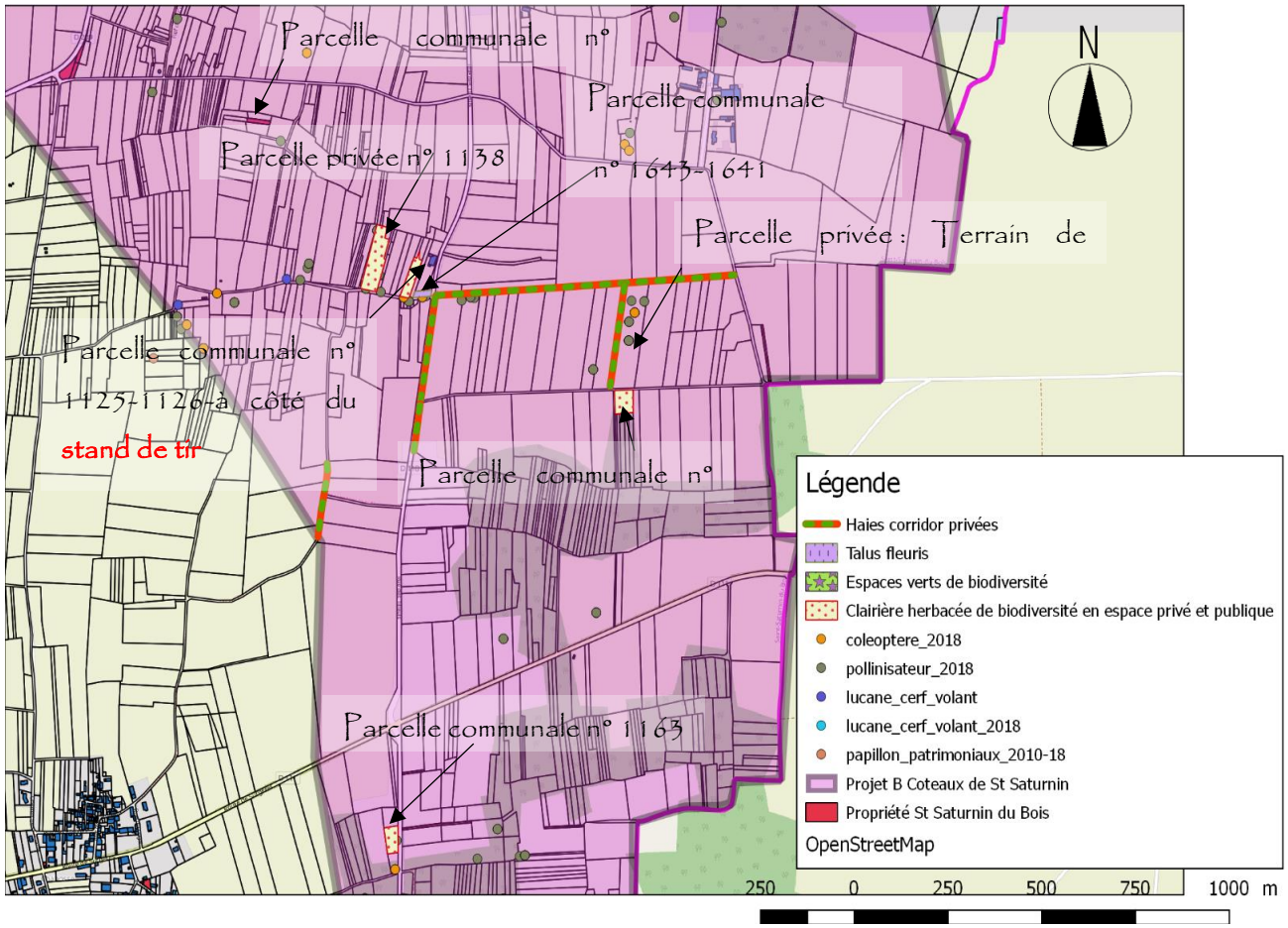

Figure 11 : zoom sur les clairières herbacées de biodiversité dans le secteur du Bois de Chagné Minet

Concertation avec les agriculteurs : Pour la commune de SAINT-SATURNIN DU BOIS : Après une recherche des propriétaires et exploitants par la commune,

la compréhension de l'utilisation du foncier agricole c'est avéré très complexe. En effet, localement un système d'échanges multiples de parcelles entre différents exploitants rend quasi impossible d'identifier les véritables exploitant sachant que les accords sont souvent verbaux.

Exemple du projet du champ de tir

Situé au sud du bourg le long de la RD 118, le stand de tir est une structure privée importante destinée à l'entrainement au tir sur le site d'une ancienne carrière. Au fil du développement de l'activité des talus imposants ont été dressés jusqu'à récemment (rehaussement des talus). Les relevés entomologistes ont montré la présence de plusieurs espèces de pollinisateurs en lisière des bois mais aussi en limite du stand de tir, sur le talus et dans le champ à côté qui appartiennent à la commune.

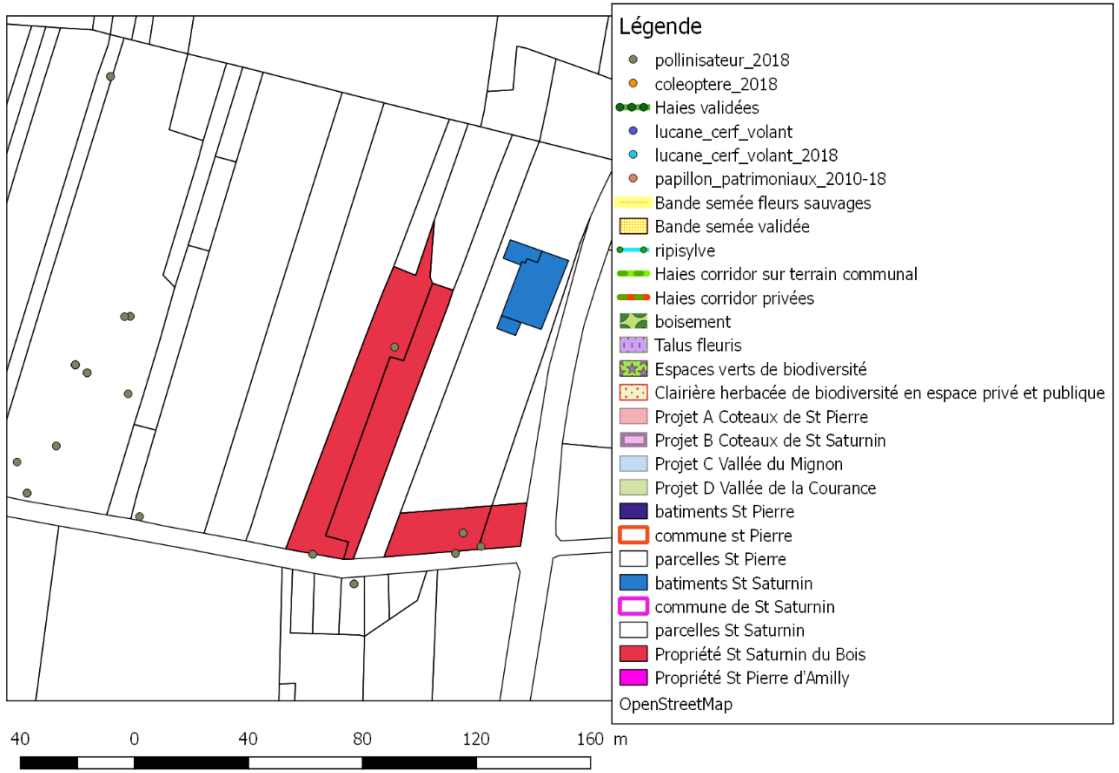

Figure 12 : enjeux écologiques autour du stand de tir

Photo n° 4 : limite ouest du champ de tir

Photo n° 3 : photo sur le talus reprofilé au sud du champs de tir

Propositions d'action :

L'aménagement consiste à végétaliser le talus sud par le semis manuel d'un mélange de graines sauvages thermophiles et xérophiles et de graminées (centaurée, carotte sauvage, lotier corniculé, plantain, sauge des prés, petite pimprenelle, scabieuse, thym, fétuque ovine, brachypode, ...). Pour compléter, des plantations d'aubépines réalisée en haut de la couche non remblayée (où se trouve actuellement un sureau) apporteront à la fois du volume et progressivement de la fertilité. Ces arbustes seront également un support pour les oiseaux qui vont diffuser des graines sur le talus.

En limite ouest le long de la parcelle communale exploitée, une haie bocagère de 250 ml permettra à la fois de mieux intégrer les talus et de créer une lisière à proximité des habitats de pollinisateurs qui ont été repérés.

Mode de gestion : fauchage tardif du talus pendant les périodes de moindre fréquentation (Juillet-août) après les floraisons. Taille de la haie entre le 15 mars et le 31 juillet si nécessaire.

Figure 13 : propositions d'aménagement autour du stand de tir

V) PROJET C : AMELIORER LA FONCTIONNALITE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA VALLEE DU MIGNON

1) SAINT-SATURNIN DU BOIS

La trame bleue

Le ruisseau de LE VENDIÉ prend sa source près de BAUMONT sur la commune de SAINT-FELIX. Un affluent naît au pied du bourg de SAINT-SATURNIN DU BOIS en traversant un paysage de bocage humide connecté au MIGNON plus au Nord au niveau de LINAIS.

Sur la carte globale du plan d'action, des bouts de haies de ripisylve sont proposés aux endroits où la trame actuelle est interrompue. Sous la houlette de la compétence locale en matière d'aménagement de bassin versant (GEMAPI de la COMMUNAUTE DE COMMUNE AUNIS SUD), il serait intéressant de lancer des chantiers pilotes de reconstitution de berges compte tenu que le profil actuel des cours d'eau ressemble plutôt à des fossés de drainage aux pentes abruptes. Ces profils ne favorisent pas la biodiversité en empêchant la flore hélophytes de se développer. Sous réserve de la faisabilité de l'emprise foncière, il est du point de vu technique possible de reprofiler la pente à 1H/3L avec, en fonction de la profondeur et la stabilité du lit, un boudin d'aiguilleté de coco en pied de berge afin de favoriser le développement de plantes hélophytes comme la salicaire, les laîches, iris des marais, baldingères, menthes, cardamine… La plantation ou le semis de plantes hélophytes se fera sur un géotextile treillis coco le temps que la berge se stabilise. La réalisation de chantier pilote de ce type permettrait de montrer qu'il est possible de renaturer un cours d'eau canalisé en apportant de la biodiversité, en facilitant l'accès aux berges, en augmentant le rayon hydraulique et en luttant contre l'érosion des berges et du lit. C'est également un rempart aux engrais et aux pesticides grâce aux capacités de ces plantes à la phyto-épuration (amélioration de la qualité de l'eau). Cette reprise des berges peut être associée de plantations d'arbres (saules blancs et fragiles, aulnes, aubépines,) ou de haies trois strates de ripisylves (complétés avec des arbustes de milieu humide comme le cornouiller sanguin, troène, bourdaine, saules pourpres, …).

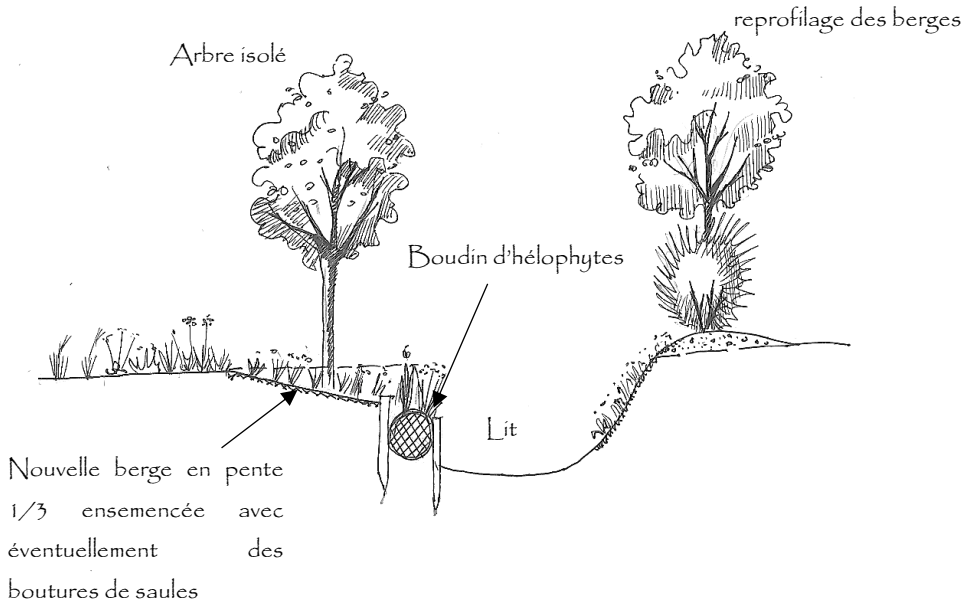

Figure 14 : exemple de réaménagement type de berges

Dans les cas où la modification du profil de berge n'est pas possible, des haies peuvent être installées en plantant ou semant un mélange spécial les berges sur un géotextile.

Entre la RD 119 et LE MIGNON, le cours d'eau est plus dénudé de haies, créant une discontinuité dans le corridor écologique. Il est bordé de grandes cultures conventionnelles, donc il est plus sujet à recevoir des eaux de ruissellement chargées. Cette connexion avec LE MIGNON n'est donc pas à négliger et 'absence de pollinisateurs le long du cours d'eau montre qu'il est utile d'agir sur ce tronçon.

A noter que la contrainte essentielle des cours d'eau locaux est l'étiage l'été qui limite la biodiversité des plantes hélophytes.

Trame verte

La première action est de préserver le maillage bocager actuel où ont été recensé de nombreux pollinisateur. Le caractère humide du secteur a permis à la fois la conservation des haies et la présence de prairies favorables à la biodiversité.

Dans ce contexte bocager se trouve une aire de pique-nique appartenant à la commune de SAINT-SATURNIN DU BOIS. Cette aire se trouve le long du chemin de randonnée communal et sans enlever sa fonction, il est possible de semer un mélange de plantes sauvages favorables aux pollinisateurs (voir mélange sur sol alcalin sur sol humide en annexe) en mixant plantations, semis et régénération naturelle. Les fleurs fournissant une alimentation aux pollinisateurs dans les périodes de 'disette' alimentaires seront à privilégier à savoir la fin d'été (mauve, géranium, origan, germandrée,) et l'hiver (planter du lierre, ...)

Pour compléter la démarche, un panneau d'information sur la préservation des milieux humides auprès du public sera très utile en termes de communication et d'acceptation. En termes de plantation de haie, le plan d'action propose de reconstituer les haies qui se trouvaient autrefois le long des chemins convergeant à la ferme de LA MOTTE AUBERT en relation avec le bois du même nom.

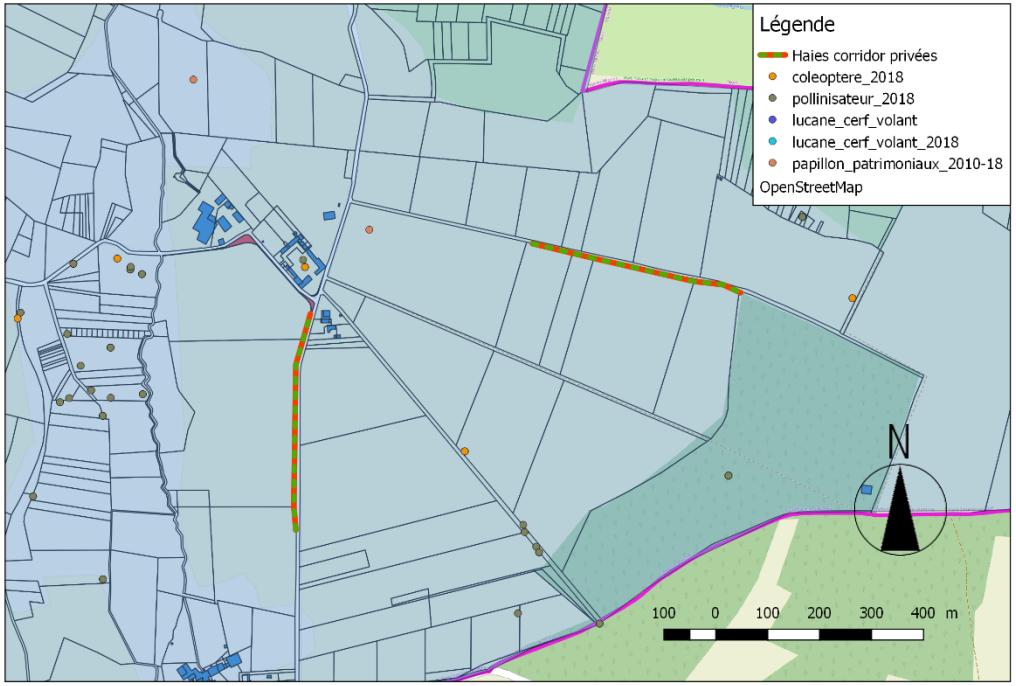

Figure 15 : plan d'action dans le secteur de La Motte Aubert

2) SAINT-PIERRE D'AMILLY

La trame bleue

Sur la commune de SAINT-PIERRE D'AMILLY, en limite avec la commune de SAINT-SATURNIN DU BOIS, le ruisseau de LA MAISON BLANCHE a été largement été artificialisé avec un profil en fossé aux des berges abruptes. Sa requalification idéale serait le reprofilage avec une pente de 1H/3L à l'instar du ruisseau de LE VENDIÉ en retrouvant un tracé un peu sinueux comme le tracé d'origine qui a été gommé pour son utilisation en tant que drainage. Le tracé sinueux permet de créer des habitats plus riches avec les phénomènes de dépôt et d'érosion. Il sera nécessaire de faire des acquisitions foncières ce qui rend le projet compliqué sur l'ensemble du linéaire et nécessite un travail de fond avec tous les acteurs dans le domaine du bassin versant comme GEMAPI.

L'intérêt est écologique mais aussi en termes de qualité de l'eau et de prévention des inondations car actuellement, le cours d'eau recueille les eaux de ruissellement des parcelles agricoles avec peu de zones tampon à part des bandes environnementales discontinues et non imposées et quelques haies dégradées. Ces eaux potentiellement polluées s'infiltrent en période d'étiage ou se jettent dans LE MIGNON, notamment en fin d'hiver ou au printemps.

A SIMOUSSAIS, LE FOSSÉ DU CUQUET est également connecté au MIGNON en entrée Nord du village. Etant profond avec également des berges abruptes, son rôle est clairement celui d'un fossé de drainage récupérant l'eau de ruissellement du secteur d'AMILLY. Cependant, il a le potentiel double d'apporter une biodiversité, de traiter les eaux pluviales et d'apporter un aspect plus paysager à l'entrée du hameau. La méthode serait la même avec un reprofilage et une végétalisation qui permettrait également d'intégrer la frange urbaine.

On rencontre un fossé similaire au Nord de la commune au « Le PONTREAU » qui pourrait être également planté sur des espaces communaux et privés.

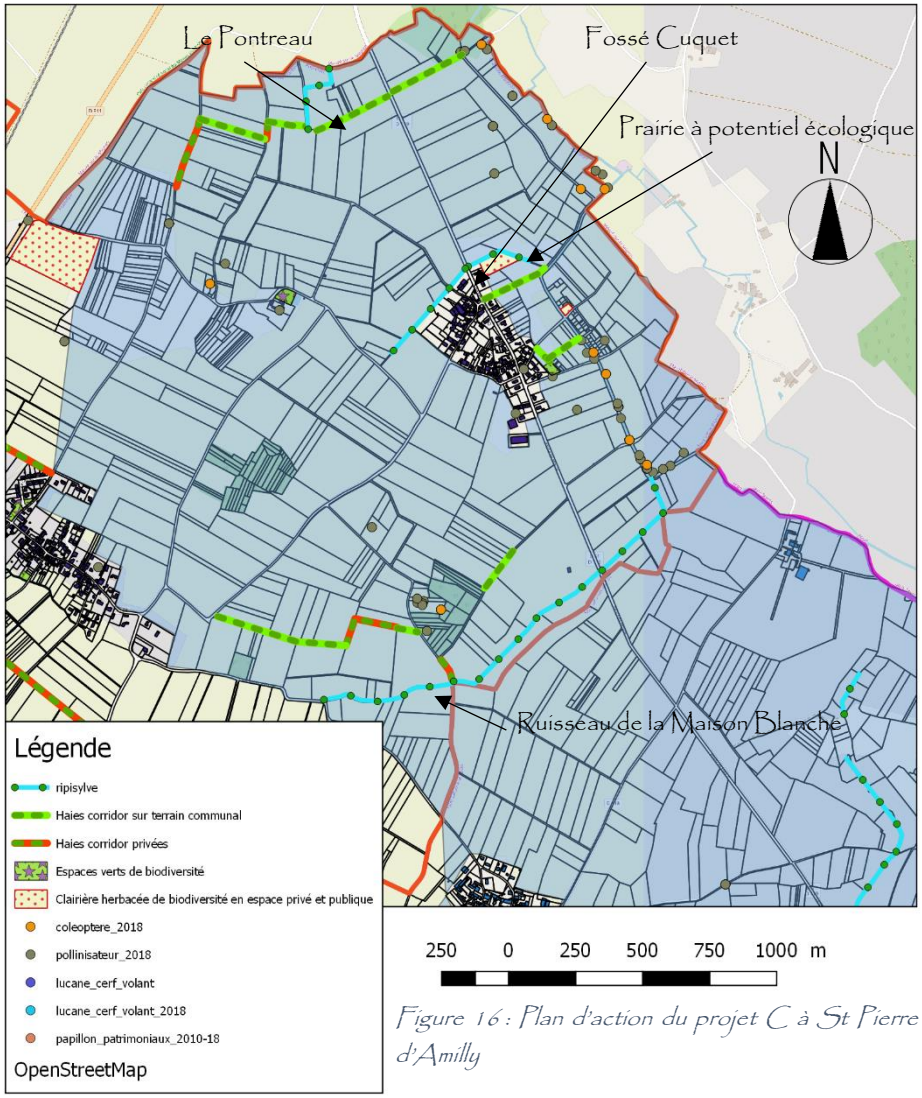

Figure 16 : Plan d'action du projet C à St Pierre d'Amilly

Trame verte

Le paysage est structuré par les nombreux bosquets autour d'AMILLY. Le plan d'action fixe comme priorité de relier les pôles de biodiversité au MIGNON à l'aide de haies bocagères. Par exemple, le bois de la CHAGNEE A COLIN et sa prairie-jachère a été repérée dans l'inventaire écologique avec la présence notamment de l'ascalaphe. La proposition d'action consiste à planter des haies reliant le bois aux haies existantes en relation avec la vallée du MIGNON.

Vers « Le PONTREAU », la plantation d'une haie reliant le bois de Ste-VALLERE au MIGNON permettrait de créer une trame verte intéressante.

En bordure est du village de SIMOUSSAIS, des haies sont proposées pour renforcer la biodiversité entre le village et LE MIGNON en utilisant des propriétés communales. A proximité du fossé de CUQUET, une parcelle de prairie avec un grand noyer pourrait avoir un potentiel écologique intéressant, ce dernier ne semblant pas être cultivé. Un mode de gestion extensif avec un fauchage avec exportation en octobre pourrait permettre un développement d'une flore intéressante pour les pollinisateurs. Il est également possible de semer des plantes sauvages fleuries si les graminées dominent trop, afin de conforter les pollinisateurs repérés vers LE MIGNON. L'idéal, serait de récupérer au maximum des graines locales, comme par exemple en récupérant du foin de prairies sélectionnées pour leur diversité dans un contexte de sol mésophile similaire (moyennement pourvu en eau).

Le mélange pourrait avoir la composition suivante :

Prairie mésophile à xérophile
Anthyllis vulneraria
Achillea millefolium
Centaurea scabiosa
Centaurium erythreum
Daucus carota
Filipendula vulgaris
Galium verum
Lathyrus sylvestris
Leucanthenum vulgare
Lotus corniculatus
Malva sylvestris
Melampyrum arvense
Origanum vulgare
Primula veris
Silene nutans
Silene dioica
Salvia pratensis
Sanguisorba minor
Anthoxanthium odoratum
Stipa capillata
Phleum phleoides
Ononis spinosa
Dipsacus fullonum

Photo n° 8 : vue sur le fossé Cuquet depuis la RD 119 côté Le Mignon

Photo n° 8 : : vue sur le fossé Cuquet depuis la RD 119 coté plaine

Une action communale peut être menée sur le cimetière d'AMILLY en le réaménageant par végétalisation éventuelle des pieds de murs car au niveau des allées, elles sont bétonnées. Cet espace clos et protégé peut -être précieux pour les insectes patrimoniaux dans la mesure où des fleurs utiles aux pollinisateurs sont apportées.

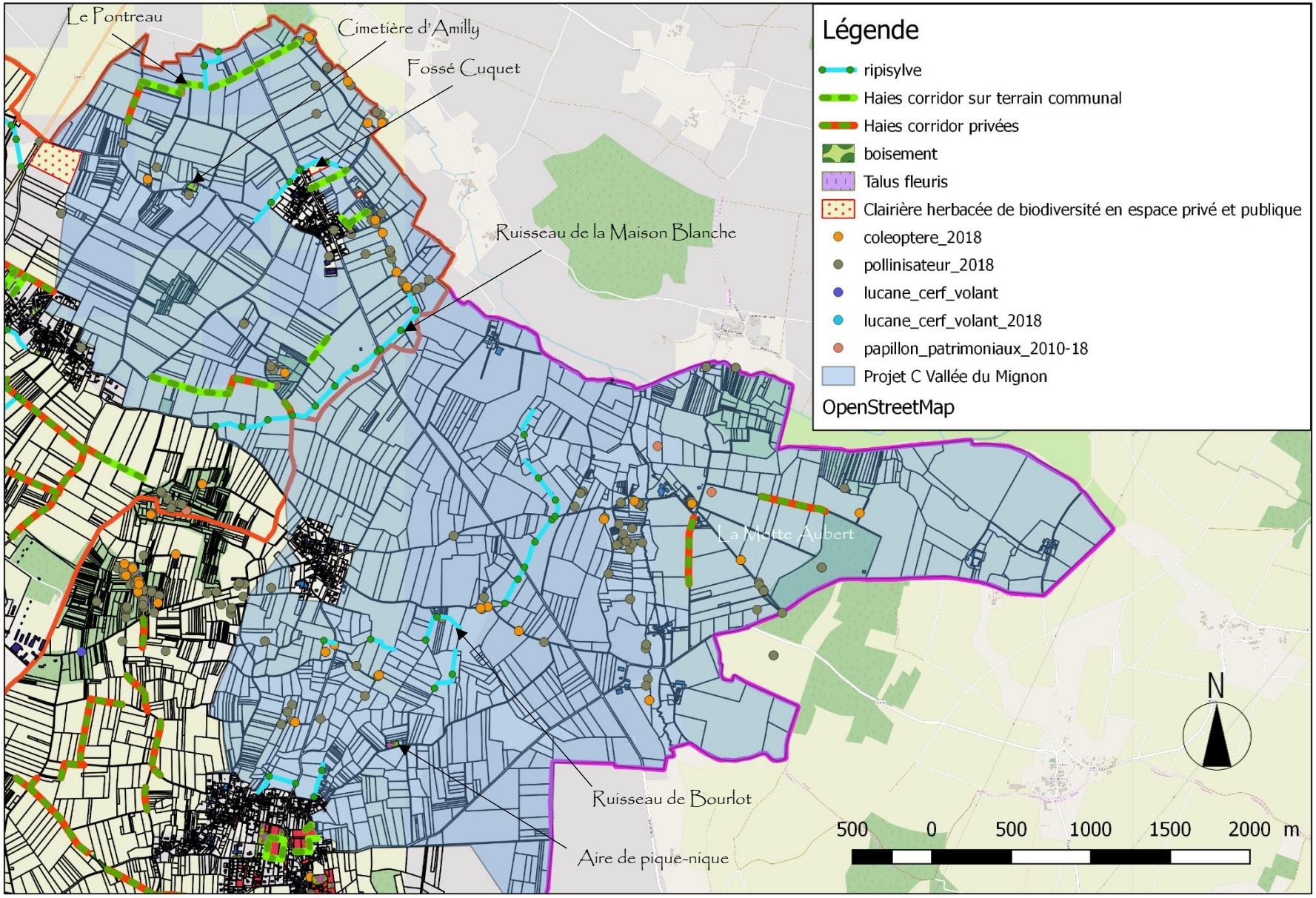

Figure 17 : carte globale du plan d'action du projet C

Après concertation avec les agriculteurs

Pour la commune de SAINT-PIERRE D'AMILLY (figure n°13) :

Du point de vue général, les agriculteurs ne sont pas favorables à planter des haies mais sont ouverts au sujet du semis environnementale des bandes le long du ruisseau de LA MAISON BLANCHE pour ceux qui l'appliquent, ce qui n'est pas le cas sur tout le linéaire car le cours d'eau n'est pas classé.

Cependant quelques opportunités sont possibles chez un éleveur à SIMOUSSAIS pour apporter de l'ombre aux animaux et pour un maraichin en limite de village afin de protéger leur parcelle du vent du Nord. Près du ruisseau, quelques tronçons de haies sont possibles. Il s'agit d'une première amorce intéressante, même si nous n'avons pas pu mettre en place de haies du côté de LE PONTREAU.

En cumulant les projets pré-validés, nous avons la constitution de liens écologiques significatifs entre LE MIGNON et le village.

En ce qui concerne la commune de SAINT-SATURNIN DU BOIS, les freins de l'utilisation du foncier décrit dans le projet B sont indentiques.

Photo n° 9 : vue sur le ruisseau de La Maison Blanche depuis la route entre St Pierre et Le Coudret

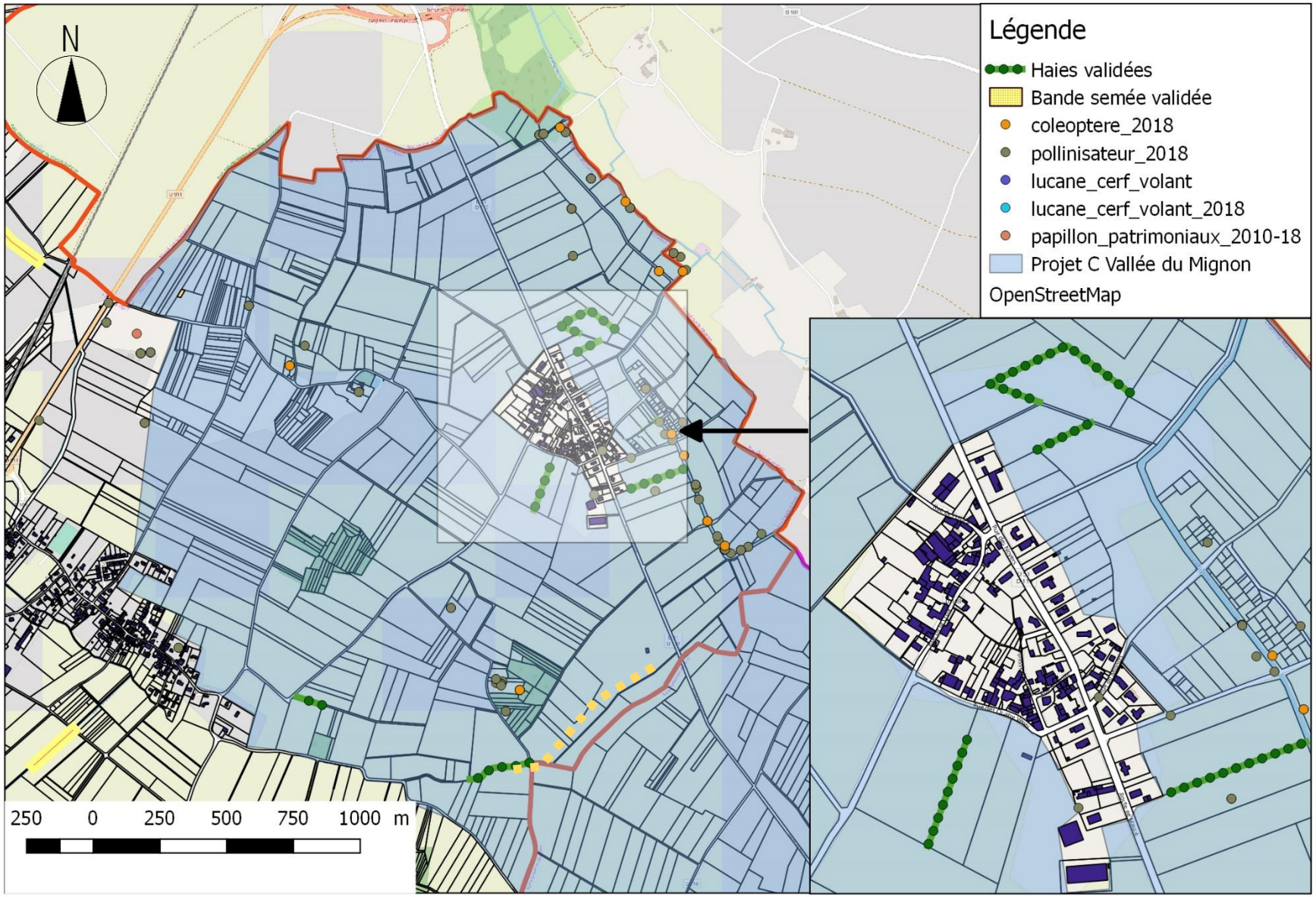

Figure 18 : résultat de la concertation avec les agriculteurs du projet C

VI) PROJET D : AMELIORER LA FONCTIONNALITE LA TRAME VERTE ET BLEUE DE LA VALLEE DE LA COURANCE

La trame bleue

L'objectif des actions est de renforcer la trame verte de ripisylve de LA COURANCE entre la RD 911 et STE-GEMME. Le principe d'aménagement est similaire au projet C avec un reprofilage de berge pour favoriser les plantes hélophytes. Il est également possible de faire une simple plantation de haie, si les négociations sur le foncier ne le permettent pas, ce qui est parfois compliqué. Cette démarche se fera dans le cadre de l'action de GEMAPI si la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE AUNIS SUD souhaite agir sur le cours d'eau.

Le fossé de drainage partant de LA FUIE fait également partie des actions environnementales avec la plantation d'une haie en limite de champs et éventuellement la végétalisation de talus avec la plantation sur la partie haute de quelques plantes florifères de milieu sec type ballote, sauge, mauve, origan, géranium sanguin..., qui pourraient apporter une source alimentaire pour les pollinisateurs tout en étant en lien avec un milieu humide en période pluvieuse (hiver-printemps, automne) car le fossé est à sec l'été. Le mode de gestion des fauches peut être également efficace avec une fauche tardive en octobre. L'esprit est d'expérimenter plusieurs méthodes et d'évaluer les effets.

Photo n° 10 : Fossé de drainage de La Fuie

Trame verte

La proposition consiste à créer un corridor écologique pour les pollinisateurs entre le plateau boisé et LA COURANCE. La présence de nombreux bosquets et haies créent déjà des corridors. Le plan d'action consiste à compléter l'existant en plantant une haie entre LE BOIS DE ST PIERRE et LA COURANCE car il y a sur une partie des espaces en propriété communale. Près du BOIS JOLY, une parcelle communale permettrait également de planter. Il s'agit vraisemblablement d'anciens chemins communaux qui faudrait reconquérir au profit de la faune et de la flore spontanée sans gêner voir au profit de l'agriculture (habitat à auxiliaires de culture).

D'autres types d'actions peuvent être menées dans ce que l'on appelle des clairières de biodiversité. Tout d'abord, l'ancienne carrière devenue un terrain de cross au nord du bourg de ST-PIERRE D'AMILLY présente un fort potentiel écologique avec la présence de l'Azuré du Serpolet, espèce protégée en France et prioritaire pour la conservation à l'échelle européenne. L'action essentielle est de préserver l'ouverture du milieu pour conserver l'habitat en partenariat avec le propriétaire.

Ensuite, une petite parcelle (N°54) appartenant à la commune peut faire l'objet de semis de fleurs sauvage.

Enfin, le dépôt technique du Département le long de la 2x2 voies est actuellement un vaste espace minéral. Les espaces non utilisés comprenant des espaces minéraux pourraient être végétalisés en diversifiant la gamme de fleurs sauvages en concertation avec le Département. Ce dernier pourrait être intéressé par cette démarche innovante sur ce type d'espace qui peuvent être qualifiés de délaissés.

Photo n° 11 : photo de l'aire technique du département le long de la 2x2 voies Niort-La Rochelle

Concertation avec les agriculteurs :

Les personnes présentes aux ateliers ne sont pas favorables pour l'instant à implanter des haies mais plutôt favorables à semer des bandes environnementales pour les pollinisateurs et les auxiliaires de cultures. Deux agriculteurs sont rentrés dans une démarche alternative de culture sur la base de culture sous couvert expérimentés depuis quelques temps. En effet, les rendements locaux sont à la limite de la rentabilité et la stratégie de production s'oriente vers la limitation des intrants et des passages de tracteur ; ce qui est favorable à la biodiversité.

Deux bandes de semis de plantes sauvages sont identifiées, une le long de LA COURANCE et une grande reliant cette dernière au BOIS DE ST PIERRE en passant par la parcelle n° 54 appartenant à la commune.

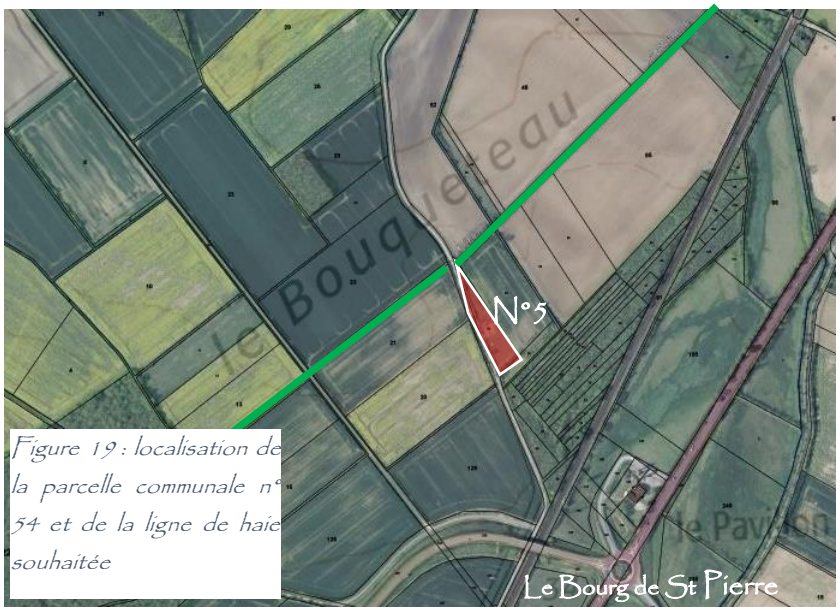

Figure 19 : localisation de la parcelle communale n° 54 et de la ligne de haie souhaitée

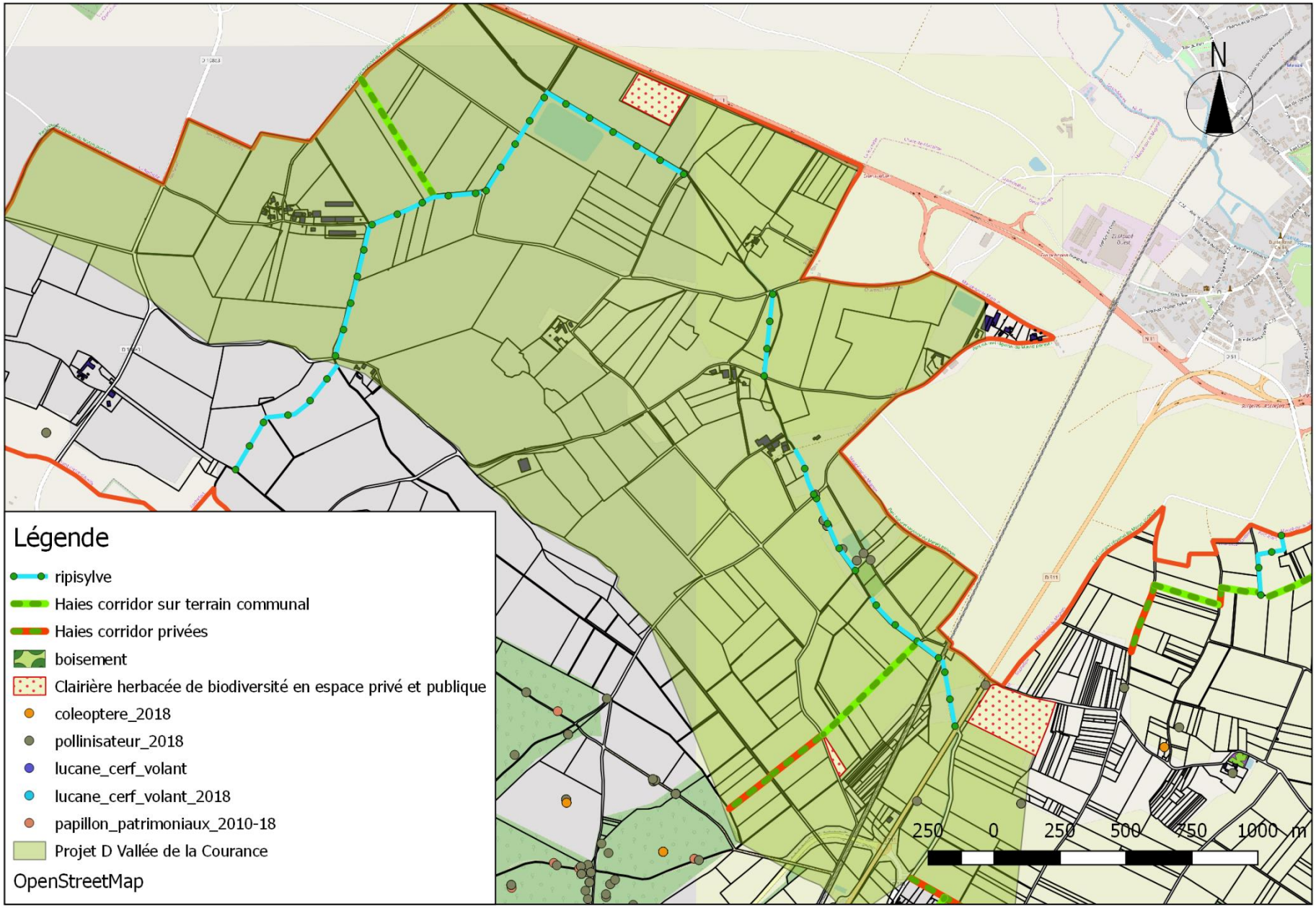

Figure 20 : Carte du plan d'action du projet D

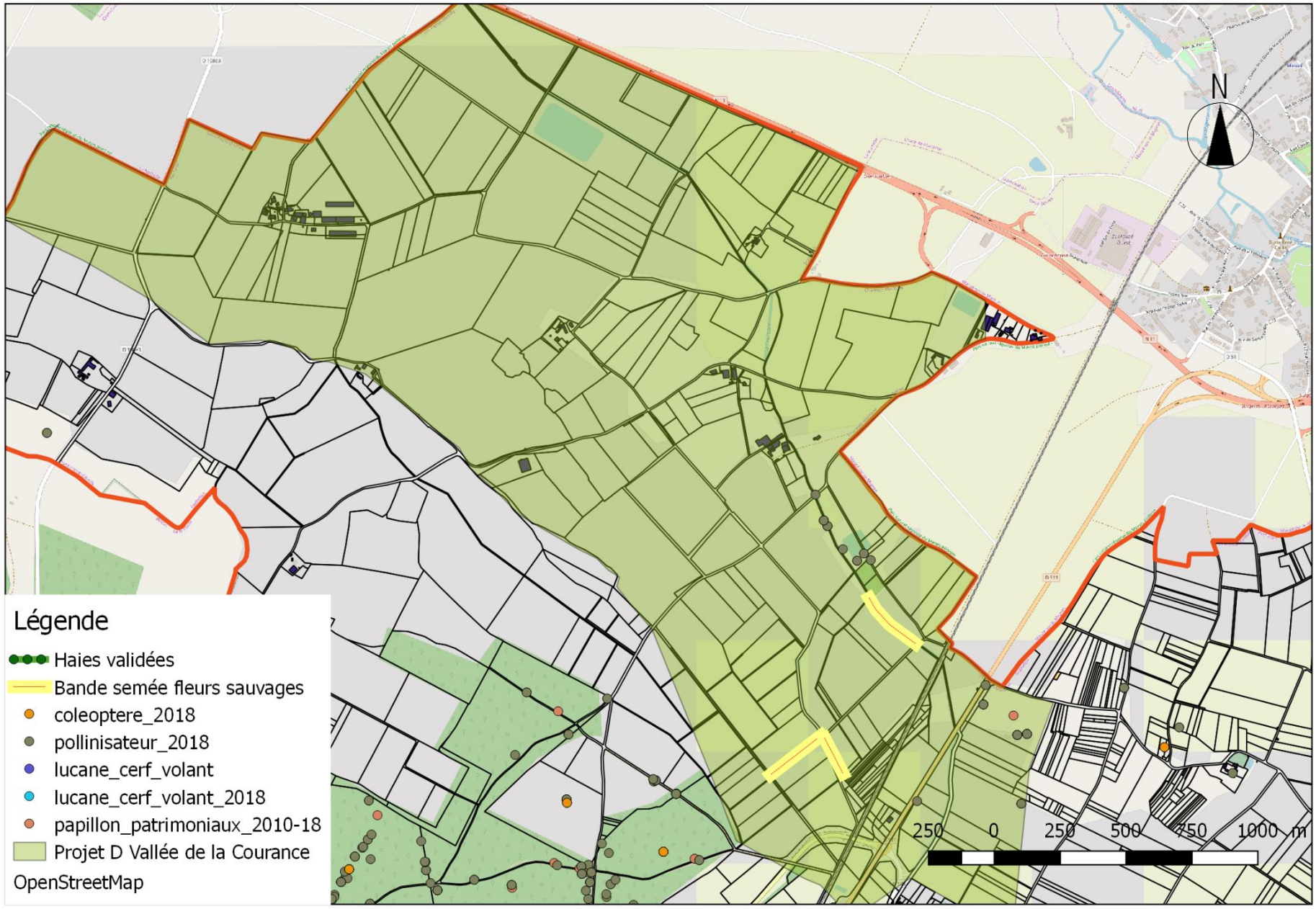

Figure 21 : carte des résultats de la concertation avec les agriculteurs, commune de St Pierre d'Amilly

VII) PROJET E : ACTION DE BIODIVERSITE URBAINE A SAINT-PIERRE D'AMILLY ET SIMOUSSAIS

1) LE BOURG

Trois espaces publics sont disponibles pour améliorer la biodiversité urbaine à savoir :

1.1) L'ancien terrain de foot :

L'ancien terrain de foot transformé en aire de jeux et de pétanque dispose d'une grande surface (1ha) actuellement enherbée pour développer un projet de biodiversité. Le plan d'action comprend la plantation de haies bocagères à la place des haies de cyprès, le confortement de la haie existante au Nord-Ouest, la création d'une haie en limite de bourg sur l'espace privé ou au minimum côté terrain communal.

L'aménagement comprendra la suppression des haies de conifères existantes et la plantation d'arbres favorables aux pollinisateurs (indigènes comme l'érable de Montpellier, l'érable champêtre, alisier torminal, poirier, cormier, chêne vert, ou horticoles comme l'arbre à miel près des jeux pour enfants). Une bande boisée de lisière sera créé avec des arbres forestiers et des arbustes d'accompagnement locaux (cerisier de Ste Lucie, viorne lantane, troène commun, fusain d'Europe, cornouillers mâles et sanguin, ...). Sur des espaces non utilisés et au sol très pauvre un semis de plantes sauvages locales vivaces soulignera les lisières (Achillée millefeuille, anthyllis, campanules, carotte sauvage, centaurée, reine des près, géranium sanguin, millepertuis perforé, gesse, lotier corniculé, mauve, mélampyre, origan, silène, germandrée, sanguisorbe, thym ...).

Photo n° 12 : terrain de foot

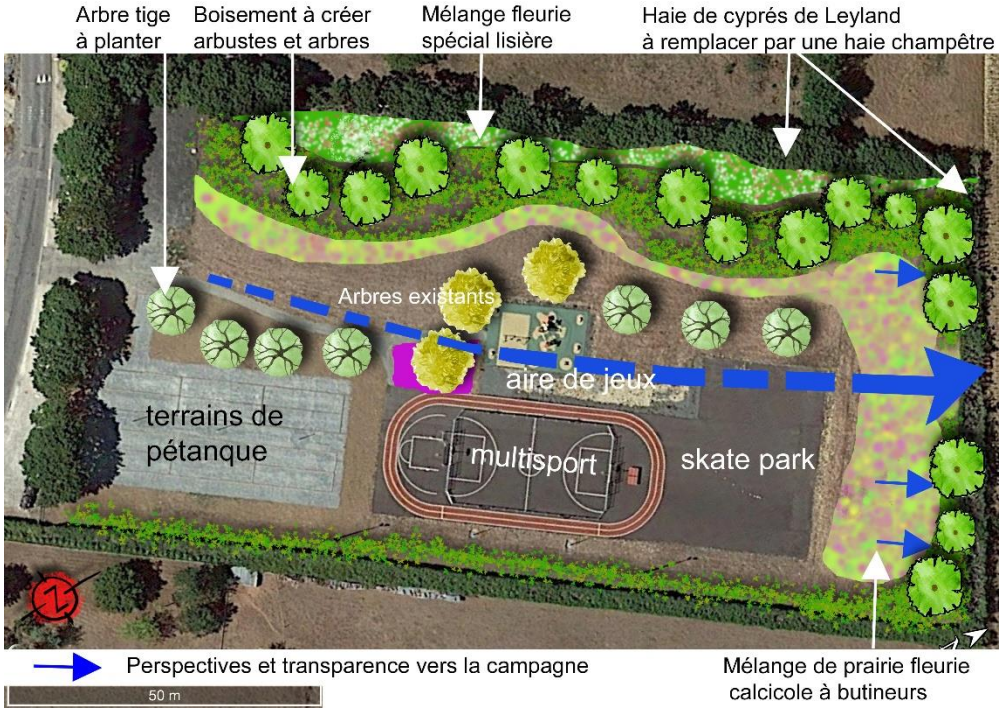

Figure 22 : plan d'aménagement de l'ancien terrain de foot

1.2) L'espace dit « interrelationnel » en face de la mairie.

Il s'agit d'un jardin verger composé d'un gazon planté d'arbres fruitiers et une limite avec les riverains partiellement à planter pour intégrer les murs de clôture. Afin d'attirer les pollinisateurs, une bande végétale 3 strates en limite est proposée avec des arbustes bas, un couvre-sol type lierre ou pervenche, des cépées d'arbustes fleuries et une bande de plantes vivaces florifères est proposée.

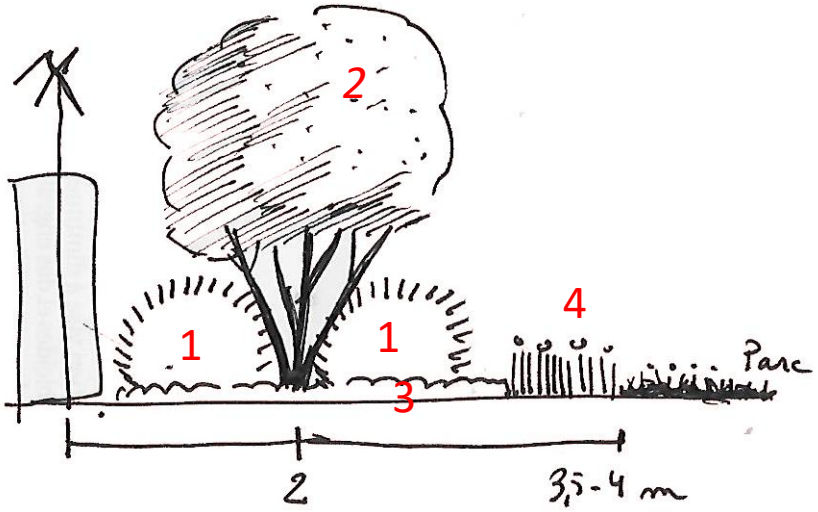

Figure 23 : schéma type d'un massif de bordure de clôture dans l'espace « interrelationnel »

1	**Arbustes de taille moyenne**
	Abelia x grandiflora
	Caryopteris clandoniensis
	Choysia ternata
	Cistus x purpureus
	Cornus sanguinea
	Coronilla emerus
	Lavandula
	Phillyrea angustifolia
	Rosmarinus officinalis
	Teucrium fruticans
2	**Grand arbustes de cépée**
	Amelanchier ovalis
	Cornus mas
	Rhamnus alaternus
	Rhamnus cathartica
3	**Plantes couvre-sol**
	Hedera Helix
	Lonisera japonica 'Dart's World'
	Vinca minor et major
	Euphorbia myrsinites
4	**Plantes vivaces**
	Achilea millefolium 'var'
	Agastache 'var'
	Ballota pseudodictamus
	Dorycnium hirsutum
	Erigeron glaucus
	Euphorbia characias 'var'
	Euphorbia mellifera
	Geranium cantabriense 'var'
	Helichrysum italicum
	Lavatera
	Nepeta
	Origanum laevigatum
	Phlomis x purpurea
	Salvia officinalis 'Berggarden'
	Sedum spectabilis
	Stachys grandiflora

- Le jardin à côté de l'ancienne école est en bordure de LA COURANCE en limite sud du bourg. L'aménagement de cette petite parcelle permettrait de faire une réhabilitation de berge comme évoqué dans le début du chapitre D et de créer à proximité, des murets en pierres sèches garnis de plantes florifères et aromatiques (thym, romarin, lavande, sauges,) qui servirait en même temps de banc en s'inspirant du modèle des spirales à insectes.

  En relation avec l'activité de l'association de théâtre résidant dans l'ancienne école, nous pourrions imaginer également de créer un amphithéâtre de verdure.

  Il serait intéressant de prolonger cet aménagement de berge sur d'autres tronçons de LA COURANCE qui longe le bourg mais cela suppose des acquisitions foncières.

  La démarche de végétalisation favorable à la biodiversité donc aux pollinisateurs doit se prolonger aussi dans les rues avec la mise en place quand c'est possible de mélanges spécifiques aux pieds de murs en transition avec les trottoirs. Les mélanges peuvent être les suivants : Cheiranthus allioni, Eschscholtzia californica, Lagurus ovatus, Limnanthes douglasii, Linaria maroccana, Linum grandiflorum, Saponaria occymoïdes, Lobularia maritima ou des plantes plus locales comme les mauves sylvestres, campanules des murs…

Photo n° 14 : berge de La Courance

Photo n° 13 : parcelle à aménager

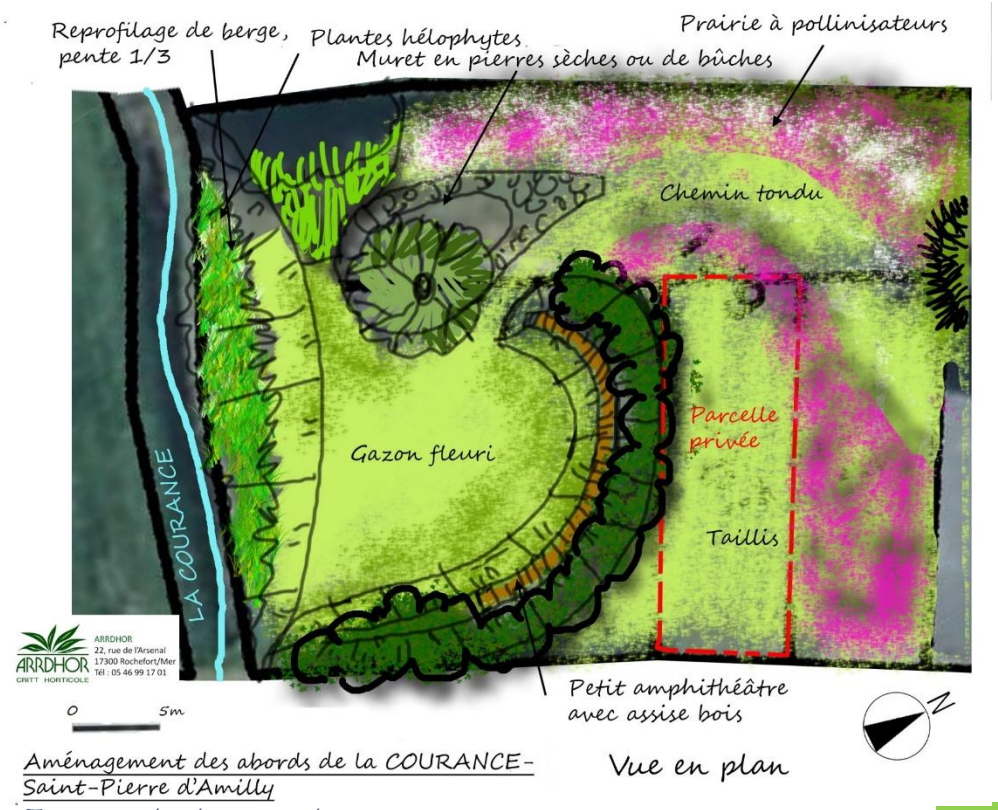

Figure 24 : plan de principe d'aménagement

Photo n° 15 : exemple de murets en pierre sèches type spirale à insectes

Photo n° 16 : muret en bûche, éventuellement à envisager en recyclant les branches de la haie de conifères de l'ancien terrain de foot

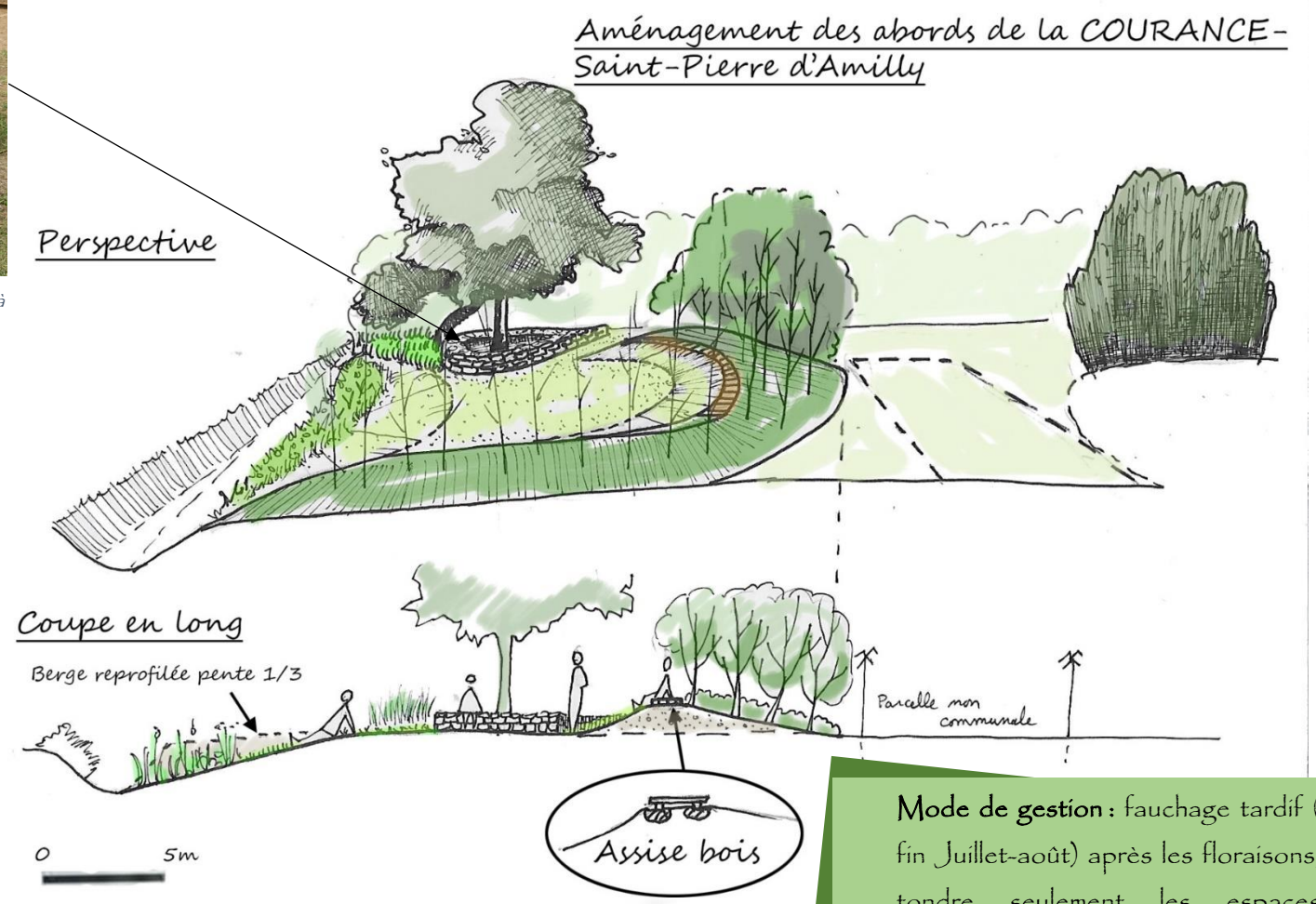

Figure 25 : croquis de principe d'aménagement

Mode de gestion : fauchage tardif (fin Juillet-août) après les floraisons, tondre seulement les espaces circulés.

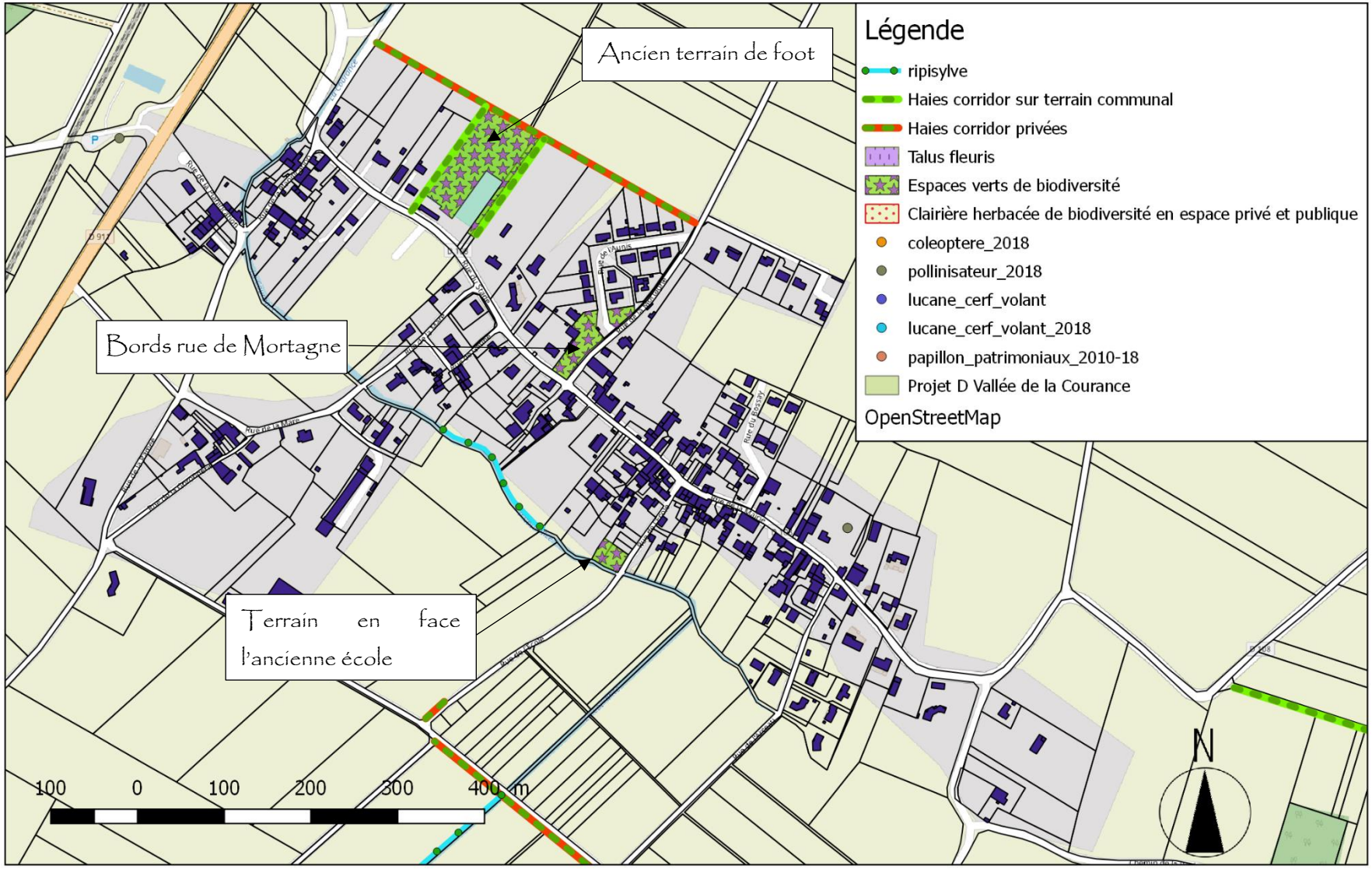

Figure 26 : plan d'action dans le bourg de St Pierre

2) SIMOUSSAIS

Le plan d'action consiste à remplacer la prairie tondue actuelle de la station d'épuration (propriété communale) par un mélange associant graminées et plantes vivaces sauvages florifères à base par exemple : achillée millefeuille, carotte sauvage, chicorée sauvage, mauve sylvestre, marguerite, lotier corniculé, sauge des près, silène dioïque, … Ce mélange peut être prolongé sur la parcelle de pique-nique de l'autre côté où le bambou envahissant serait supprimé avec le recyclage des cannes pour réaliser des hôtels à insectes ou de murets-spirale à insectes. Il est également possible d'utiliser des bûches de bois ou de la pierre, ou de recyclage des bois de bambou. Dans un contexte de fond de vallée, il serait intéressant de pouvoir réaliser une mare afin de créer une espace d'humidité temporaire favorable au développement de certains insectes pollinisateurs L'endroit qui semble le plus approprié est l'espace entre la parcelle communale et la limite de la station d'épuration. En effet, il est déjà en léger creux, ce qui limiterait les terrassements. Elle ferait environ 16 m² sur 1,5 m de profondeur pour atteindre si possible le bris étanche avec des pentes douces. Elle serait alimentée par les eaux de pluies de surface avec un remplissage et un assèchement au grès des précipitations. Cette configuration de niveau hydrique alterné est favorable à la biodiversité. Les déblais pourront être utilisés pour la spirale à insectes.

Côté MIGNON, une parcelle communale relie le site au cours d'eau ; il s'agit d'un ancien fossé bouché et busé correspondant au trop-plein de la station. Il serait intéressant de relier le site au MIGNON avec une haie. Pour l'instant, cela ne semble pas possible pour l'exploitant.

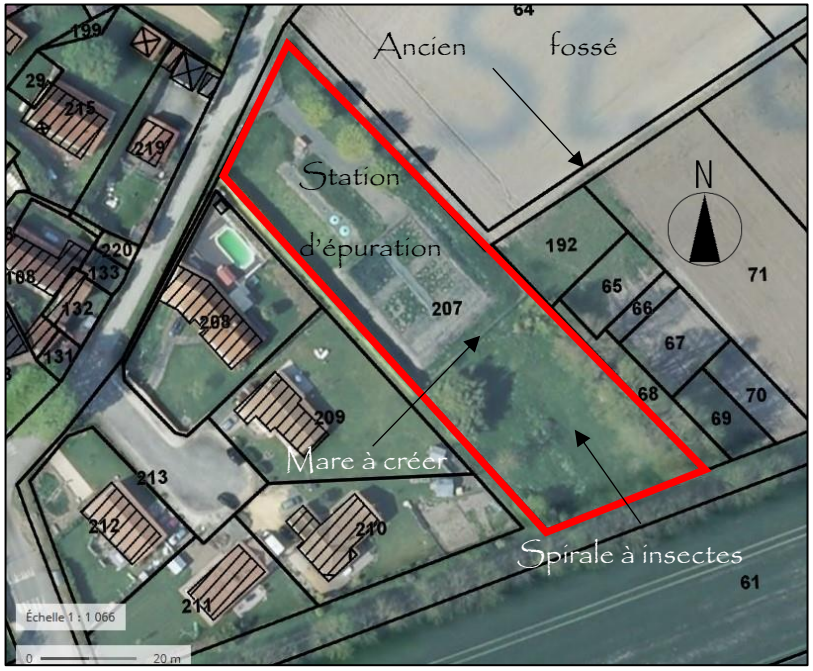

Figure 27 : Plan d'action dans le bourg de Simoussais- Espace de la station d'épuration et l'aire de pique-nique

Photo n° 18 : Espace communale de Simoussais avec en arrière-plan la station d'épuration

Photo n° 18 : Station d'épuration de Simoussais

Photo n° 19 : spirales à insectes en pierre ou en bois

Figure 28 : plan d'aménagement de la station d'épuration et d'espaces publics proches

Mode de gestion : fauchage tardif pendant les périodes de moindre fréquentation (Juillet-août) après les floraisons, tondre seulement les espaces circulés.

VIII) PROJET F : ACTION DE BIODIVERSITE URBAINE DANS LE BOURG DE SAINT-SATURNIN -DU- BOIS ET AU COUDRET

La couronne d'urbanisation reliant plusieurs zones habitées a délimité une trame verte centrale forte. De grands espaces communaux sont présents avec l'ex terrain de foot, ses talus, les terrains de jeux autour, la zone archéologique et une propriété communale qui était destiné à l'urbanisation. Autour de l'église, le cimetière et la prairie servant d'espace extérieur de fête peuvent être également un support de projet de biodiversité.

Le plan d'action consiste à améliorer la biodiversité de ces grands espaces en cœur de bourg qui représentent 5 ha :

- en remplaçant les surfaces engazonnées par des prairies de biodiversité (terrain de sport, platebandes sous les alignements de tilleuls, autour des aire de jeux et de pétanque),
- en remplaçant des haies de conifères par des haies bocagères locales,
- en plantant des arbres isolés florifères et/ou fruitiers ou des bosquets,
- en créant des talus de plantes aromatiques pour ceux qui sont exposés au Sud,
- en végétalisant le cimetière

Après réflexion, la municipalité s'est orientée dans un premier temps vers la réalisation de plusieurs actions les plus rapides à mettre en place. L'aménagement du cœur de bourg est un projet ambitieux et touchant au fonctionnement urbain avec la nécessité d'une concertation avec les habitants. Il pourra se dérouler dans un second temps.

Figure 29 : plan d'action dans le bourg de Saint Saturnin du bois avec orthophoto en fond

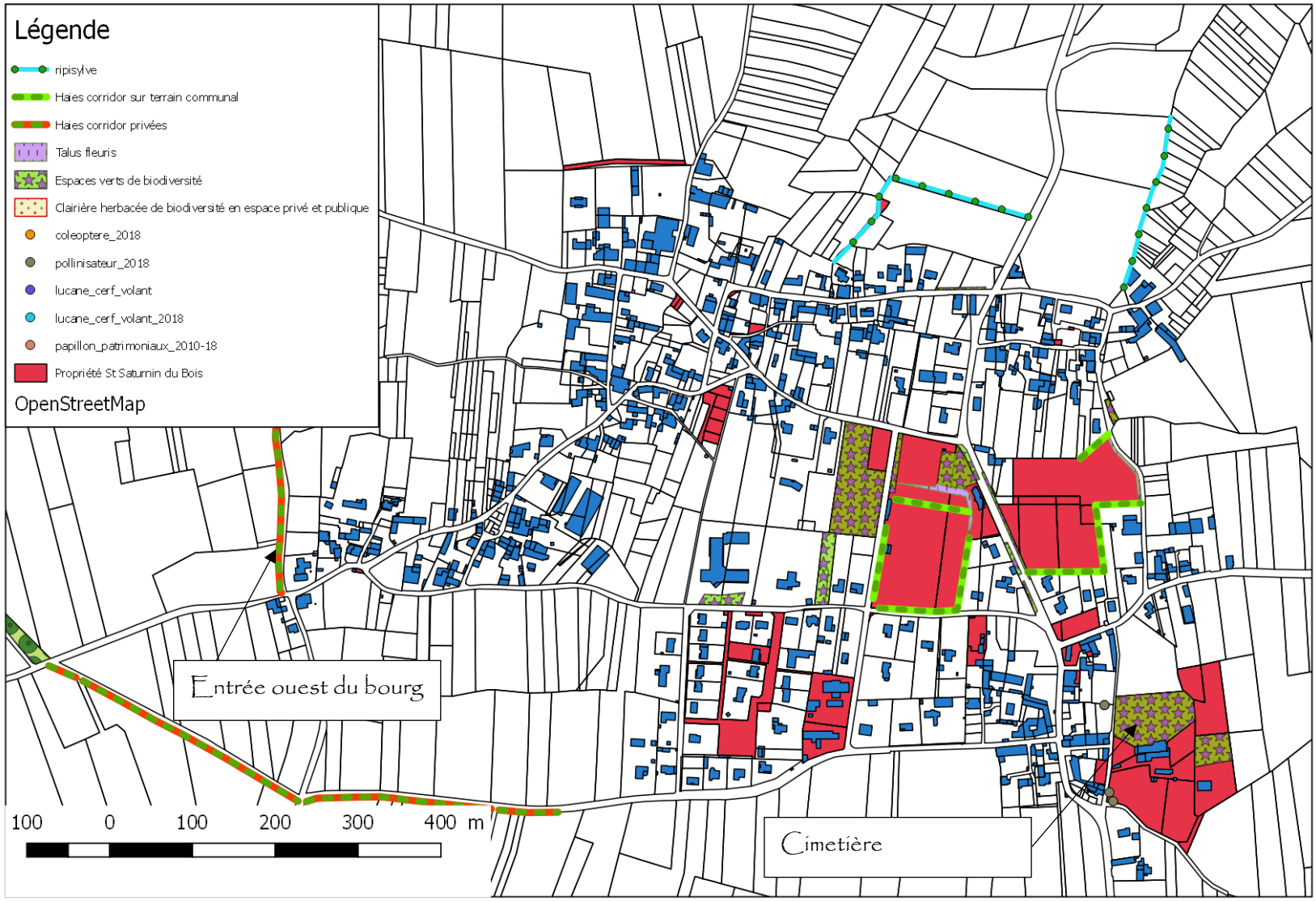

Figure 30 : plan d'action dans le bourg de Saint-Saturnin du Bois

1) LE CIMETIERE

Le cimetière a déjà commencé sa mutation avec la réalisation de la végétalisation des allées. Les élus souhaitent réinvestir des espaces anciennes tombes abandonnées jusqu'aux cyprès au centre du cimetière. L'analyse de l'espace montre le besoin de créer un lien entre l'entrée du cimetière d'aspect uniquement fonctionnel et la future placette repos.

Le principe général est de créer des haies basses d'arbustes qui structurent l'espace et délimitent des zones ou des semis de plantes sauvages hautes apportera un réservoir de biodiversité sur des espaces libres de sépultures. Ces arbustes seront persistants pour assurer une permanence de la trame quel que soit les saisons avec par exemple des filaires à feuilles étroites et des romarins. Ces arbustes d'origine méditerranéenne vont en plus attirer les butineurs par leur floraison. En premier plan des massifs de plantes vivaces fleuries plus horticoles serviront de fleurissement de mise en valeur paysagère (sauges, géranium vivace, mauve, achillée millefeuille, reine des près, ...).

En contraste avec les cyprès, des grands arbustes fleuris et caducs apporteront des volumes et une ambiance plus intime. Ces arbustes pourraient être des cerisiers de Ste Lucie, plante locale fleurie au printemps et résistantes aux sols difficiles. Des bancs pourront ajouter à la convivialité du lieu et en plus des espaces de repos pour les personnes âgées.

Les platebandes donnant accès aux sépultures sont actuellement engazonnées. Pour améliorer la biodiversité de ces bandes, il est possible de semer un mélange de plantes vivaces basses (de moins de 35 cm) ou rases à base d'achillées millefeuilles, corbeille d'or, pâquerette, œillets, lotier corniculé, renoncule rampante associées avec de la fétuque ovine.

Etat existant de l'entrée du cimetière

Etat projeté

Figure 31 : simulation du projet en entrée du cimetière

Le plan ci-contre montre le potentiel de végétalisation de la partie centrale du cimetière.

Le projet se compose de 3espaces :

- L'entrée,
- Le calvaire
- Le square reprenant un espace de tombes abandonnées entre des cyprès. Cet espace sera un petit square intime servant d'espace de recueillement avec des haies et des bancs sur un espace engazonné.

Mode de gestion : fauchage tardif pendant les périodes de moindre fréquentation (Juillet-août) après les floraisons, tondre seulement les espaces circulés.

Cerisier de Sainte-Lucie

Filaire à feuille étroite

Romarin officinal

Sauge

Achillée millefeuille

Geranium sanguin

Reine des près

Mauve sylvestre

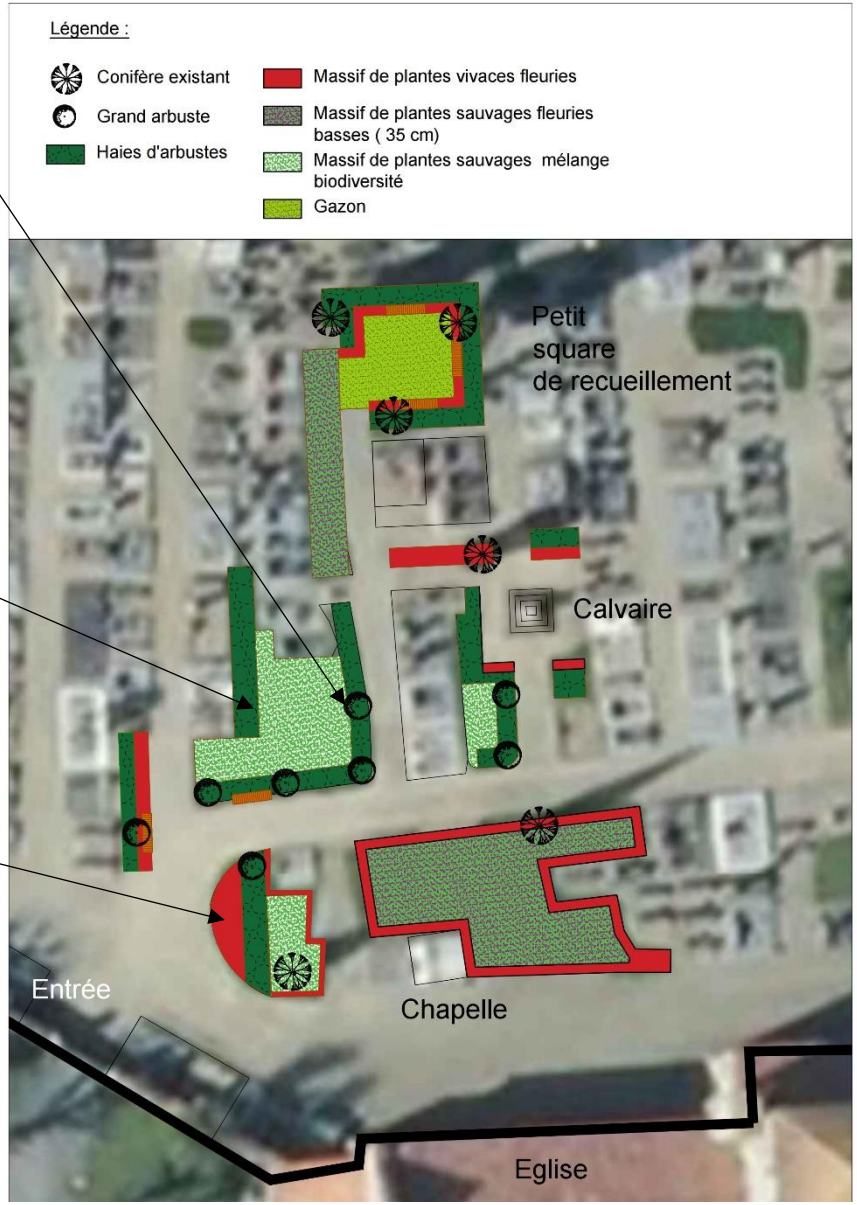

Figure 32 : plan d'aménagement du cimetière

2) Fossés et accotement à l'ouest du bourg (Route de Thorigny, RD 205)

Le bourg de Saint-Saturnin-du-Bois se situe en pied de coteau en transition avec le plateau de Surgères d'où s'écoule l'eau pluviale du bassin versant sur un espace agricole en pente et sans haies. Cela engendre des problèmes de gestion de l'eau pluviales dans le bourg. En attendant, des solutions avec le GEMAPI sur cette question, les élus ont fait curer le fossé existant le long du Chemin du Pain pour faciliter l'évacuation de l'eau.

Le projet consiste à ensemencer le fossé et les accotements avec un mélange grainier associant graminées et plantes sauvages et de planter en limite de propriété avec l'accord du propriétaire et de l'exploitant, une haie bocagère qui jouera un rôle écologique et de réservoir à auxiliaires de culture mais aussi permettra de ralentir les eaux de pluie en face les riverains. Autre avantage, la haie jouera également le rôle de peigne, retenant les particules de sol évitant l'érosion et le bouchage du petit fossé.

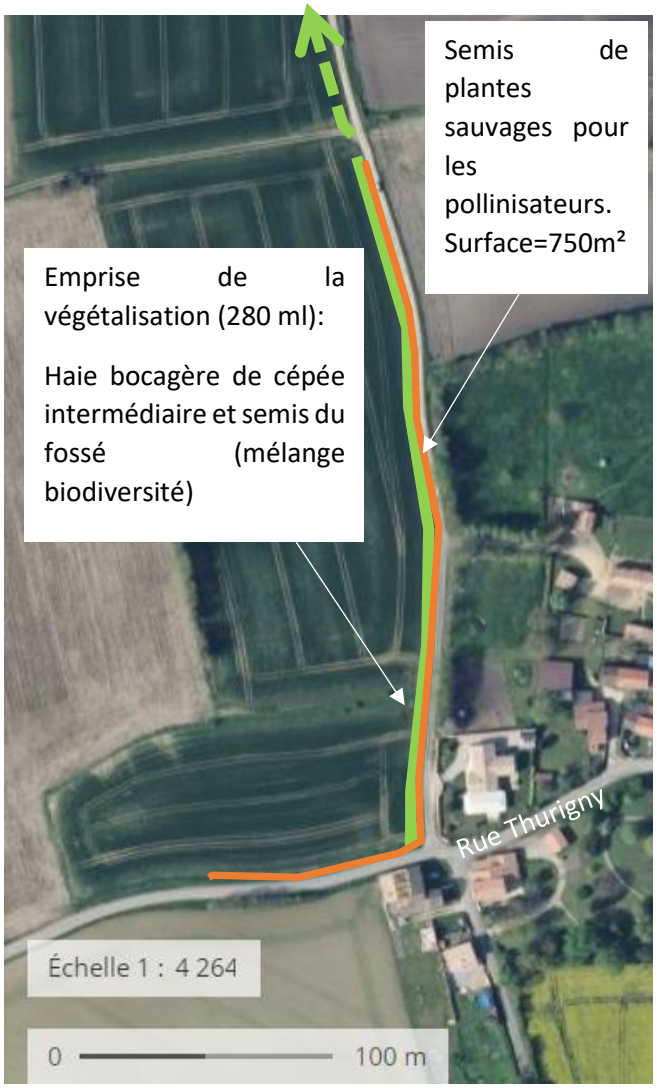

Figure 33 : proposition de plantation le long du Chemin du Pain

Au-delà de l'intérêt écologique et hydrauliques des mesures, l'approche paysagère est également essentielle. Faire remonter la haie le long de la RD 205 pour rejoindre un petit segment de haie existante serait une erreur paysagère car cela effacerait la lecture du vallon emprunté par la rue de THORIGNY et de l'entrée de bourg. Par contre, la plantation de la haie le long du Chemin du Pain avec des essences moins grandes au fur et à mesure que l'on se rapproche de la rue de THORIGNY permet de renforcer l'effet de vallon tout en intégrant la frange urbaine.

Pour marquer l'entrée de bourg, le semis du talus du fossé serait prolongé sur 100m après le carrefour avec le chemin du pin sur 1,5m de large environ.

Etat existant de l'entrée du ouest du bourg (RD 205)

Etat projeté

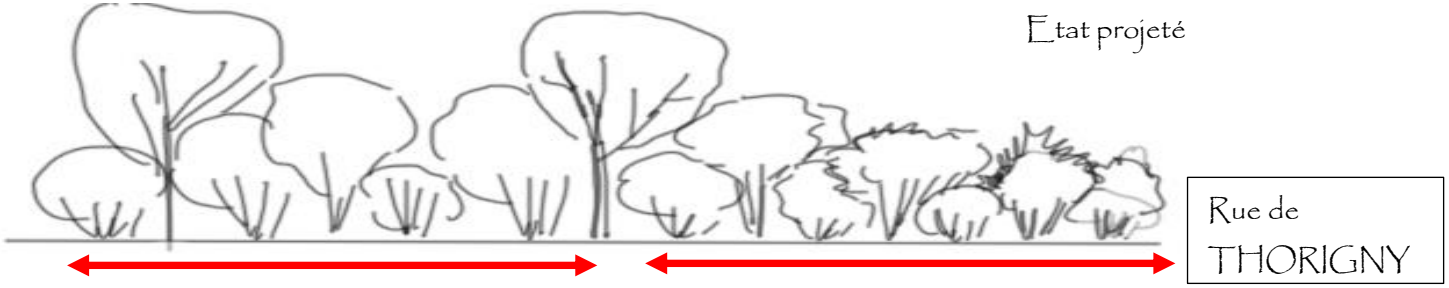

Séquence de hauteur variable avec arbres de haut-jet : Acer campestre, Acer monspessulanum Quercus petraea, Quercus ilex, Prunus avium, Pyrus communis, Sorbus domestica et torminalis+ arbustes

Séquence de hauteur moyenne graduée sur 25 m vers la rue de Thorigny : Prunus mahaleb, Viburnum lantana, Crataegus monogyna, Corylus avellana, Cornus mas & sanguinea, Euonymus europaeus, Prunus spinosa, Rhamnus frangula,...

Mode de gestion : fauchage tardif pendant les périodes de moindre fréquentation (fin juillet-août). Taille de haie si nécessaire hors période de nidification à savoir entre le 15 mars et le 31 juillet.

Arbres de haut jet pour haie bocagère

Erable champêtre

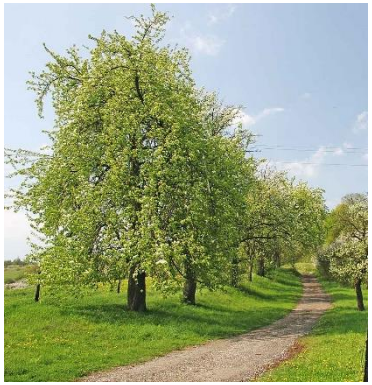
Poirier Commun

Erable de Montpellier

Quercus ilex

Quercus petraea

Arbustes sauvages pour haies

Amelanchier ovalis

Cerisier de Ste Lucie

Cornouiller mâle

Cornouiller sanguin

Aubépine

Filaire à feuilles étroites

Prunelier

Nerprun alaterne

Nerprun cathartique

Viorne Lantane

3) Le Coudret

La petite parcelle communale jouxtant la RD 118 à l'entrée du hameau du COUDRET comprend une partie enherbé bordée de murs en agglo non enduits et un arrêt de car avec à côté un dépôt volontaire de déchets (2 conteneurs).

Cet espace non utilisé est actuellement juste tondu. Le projet consiste à faire référence au nom du village qui est issue du mot coudre qui signifie noisetier. Or, le noisetier n'est pas forcement présent sur place et de créer un arboretum de noisetier (plus précisément un coudrium ou corylum) peut devenir un point identitaire fort.

Le noisetier est une espèce monoïque pollinisée par le vent. Les fleurs mâtures en janvier-février disposent très peu de nectar mais les chatons mâles produisent beaucoup de pollen qui peuvent être très utiles pour certains insectes butineurs encore actifs dans cette période hivernale.

De plus, le noisetier est ce que l'on appelle une espèce parapluie ; elle peut abriter de nombreux insectes, notamment auxiliaires et ainsi que des herbacées associées. La richesse en azote des feuilles favorise également la biodiversité du sol si les feuilles sont laissées en litière.

Les principes d'aménagement sont les suivants :

- Associer des noisetiers types avec des variétés fruitières et ornementales afin de créer une collection pédagogique (prévoir des étiquetages),
- Une haie d'arbustes locaux le long du mur riverain et intégrant l'aire des conteneurs,
- Un petit chemin en stabilisé permet d'accéder à l'arboretum sans passer par la route,
- Une dépression existante se remplie d'eau lors des fortes pluies. Elle est à conserver comme élément potentiel de biodiversité.

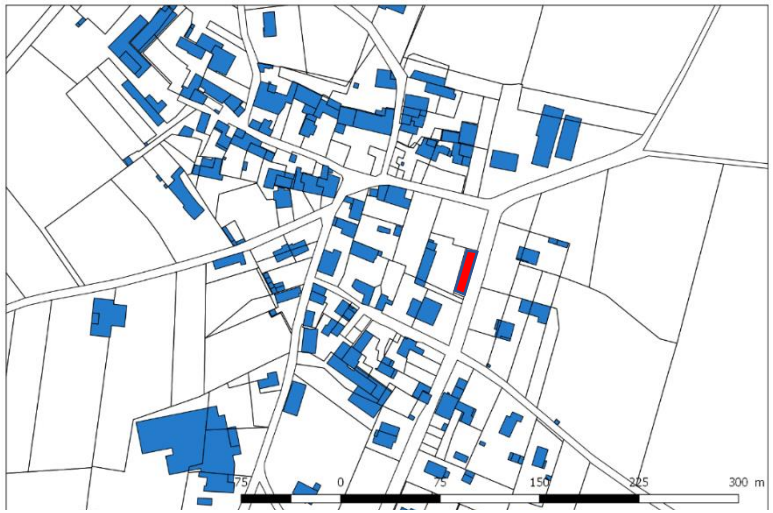

Figure 34 : Localisation de la parcelle à aménager

Photo n° 20 : Parcelle communale au COUDRET

Collection de noisetier

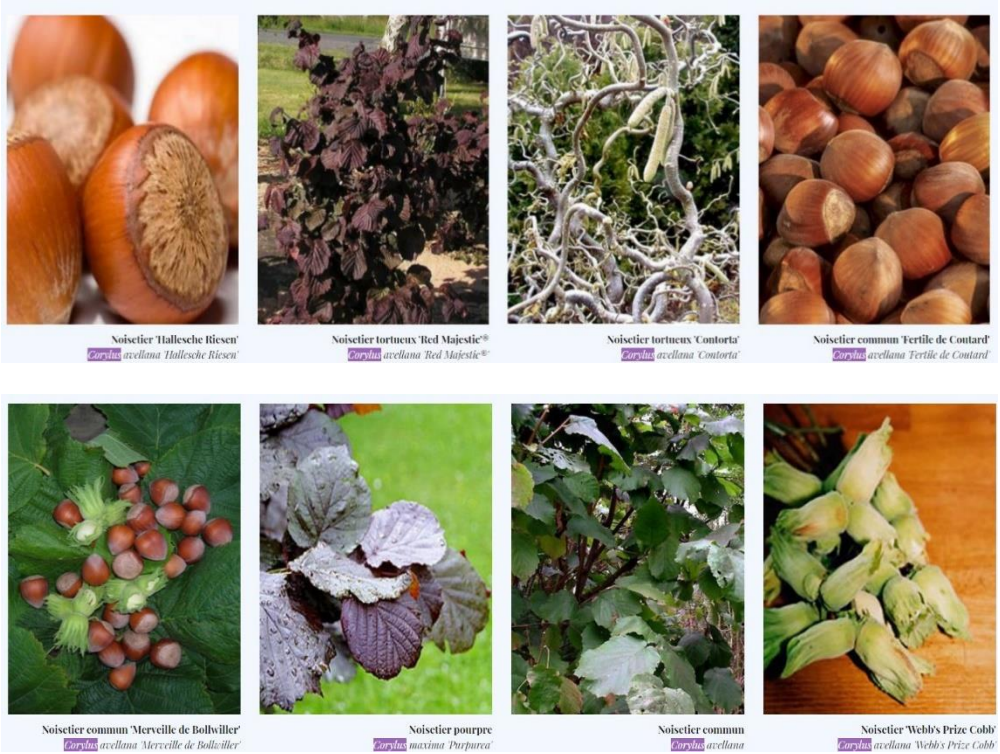

Figure 35 : Plan de composition du « Coudrium »

Noisetier de Bysance

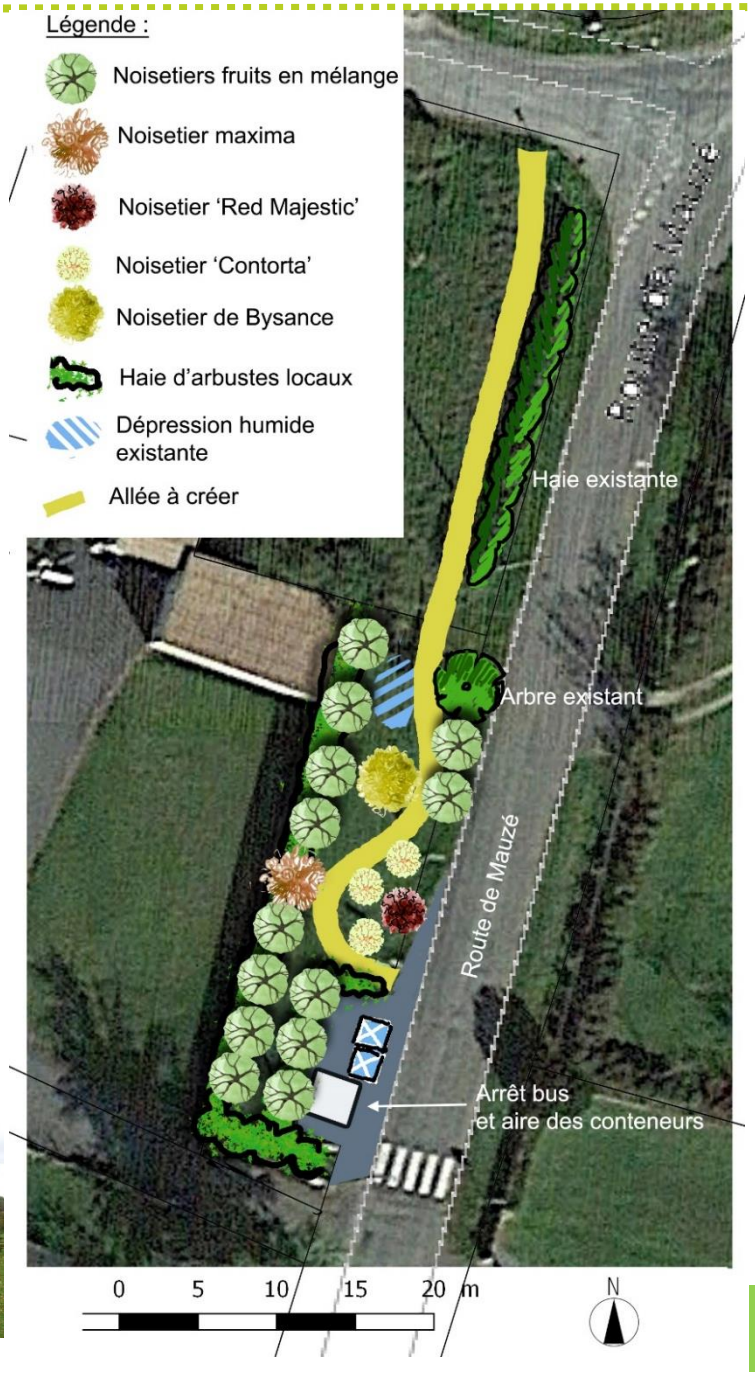

IX) PROJET G : LES PARCELLES PRIVÉES URBAINES

La sensibilisation de la population au sujet du rôle écologique des jardins est particulièrement importante car les surfaces privées représentent la majorité des espaces en contexte urbain et d'autant plus dans des communes rurales.

Par un aménagement plus ou moins important des jardins, l'abandon des pesticides qui détruisent de manière non sélective les plantes et les insectes qui y sont associés, le citoyen peut agir pour favoriser les pollinisateurs à l'aide de solutions simples.

L'élément essentiel est de réserver des espaces de biodiversité en créant des espaces de jardin sauvages qui peuvent être semés avec des mélanges spécifiques de plantes locales et sauvages. L'idée est de créer des effets de lisières à proximité de haies et au niveau des vergers par exemple.

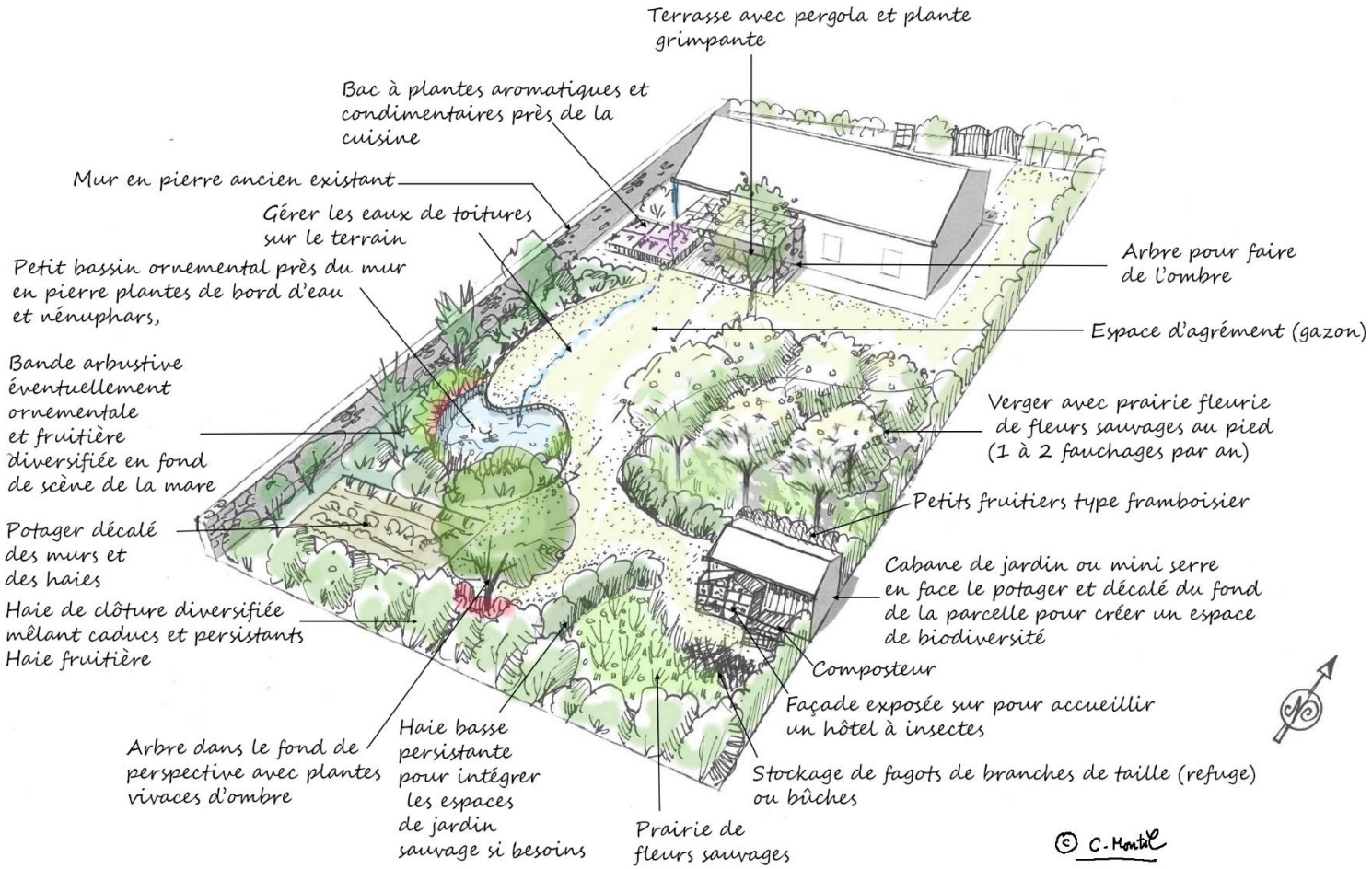

Figure 36 : schéma d'aménagement type d'un jardin favorable à la biodiversité

Cela peut se faire dans des endroits un peu isolés du jardin, quel que soit la surface et notamment, dans le cas derrière une cabane de jardin si elle est positionnée de manière détachée du fond de parcelle comme nous avons l'habitude de voir. Cela permet à la fois de délimiter un micro espace où les tas de branche de taille, le composteur peuvent être intégrés facilement. Le décalage de la cabane permet de mettre en place un hôtel à insectes (voir la fiche correspondante en annexe) exposé Sud et de créer un habitat avec des plantes sauvages en connexion avec la haie séparative. Cette dernière serait idéalement composée de plusieurs espèces caduques et persistantes, et si possible fleurie ou fructifère (charme, érables, escalonia, cornouiller, troène, fusain, arbousier, nerprun alaterne, filaire, cerisier de Ste Lucie, chêne vert taillé, germandrée, petits fruitiers, cistes ...).

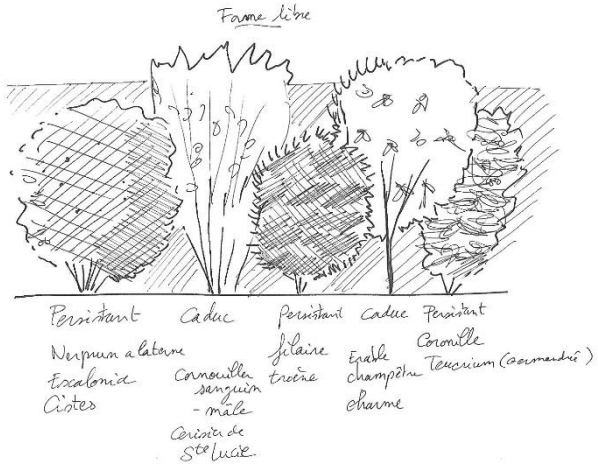

Figure 37 : exemple d'une haie séparative favorable à la biodiversité associant caducs et persistants, indigènes et horticole

Il faut bien sûr éviter les haies monospécifiques de conifères qui masquent vite mais qui appauvrissent la biodiversité avec un entretien de taille au cordeau.

Il est également intéressant de créer un petit bassin qui récupèrerait les eaux pluviales en surface afin de créer un écosystème complet permettant la reproduction de certaines espèces d'insectes et batraciens. De plus, il permet de rafraichir l'air ambiant en été. Il serait planté de berges de plantes hélophytes et aquatiques, de nénuphars pour faire de l'ombre et refroidir l'eau. Si possible, le bassin serait proche d'un mur en pierre sèche permettant aux animaux de se réfugier. Le jardin peut être complété par la mise en place à proximité de bacs ou massifs de plantes aromatiques (thym, romarin, sauge, ...) servant pour les pollinisateurs et la cuisine. Certains arbres ornementaux sont des sources alimentaires pour les insectes comme les fruitiers, le tilleul, l'arbre à miel, ... Pour les plus motivés, il est bien sûr possible de faire un jardin sauvage moins structuré avec tout de même un espace libre à proximité de l'espace de vie. Souvent engazonné, l'espace d'agrément peut être réalisé par exemple avec un mélange à base de trèfles, achillées millefeuilles, bugles rampants et de fétuques rouges pour un gazon assurant sa fonction tout en ayant des fleurs.

Nous pouvons retrouver les mêmes principes sur une petite parcelle de 500 m² (voir figure n°25). Il s'agit est de varier les formes et les espaces le plus possible afin de créer des niches écologiques.

La sensibilisation ne concerne pas que les habitants mais aussi les promoteurs, les maîtres d'ouvrages de l'urbanisation.

La façon de dessiner la ville impacte forcément la richesse écologique de demain. De plus en plus, les parcelles diminuent pour augmenter la densité urbaine dans un contexte de sanctuarisation de l'espace agricole. Cela entrainera, même en campagne, des maisons mitoyennes comme l'architecture ancienne avec des petits jardins. Les espaces diminuants, la prise en compte des cœurs d'îlots en créant des espaces mutualisés multiservices peut permettre de créer des potagers, vergers, cabanes de mutualisation du matériel d'entretien ou par exemple des espaces d'infiltration des eaux de pluies car la gestion des eaux à la parcelle est déjà un enjeu fort dans la perspective du changement climatique. Ces espaces reliés à des bandes de haies plus épaisses et plantées avant la commercialisation des lots peuvent devenir les corridors écologiques de demain. Bien entendu, cette forme urbaine doit être le fruit d'une concertation avec tous les acteurs et les acheteurs qui doivent acheter en connaissance de cause et s'engageant à jouer le jeu.

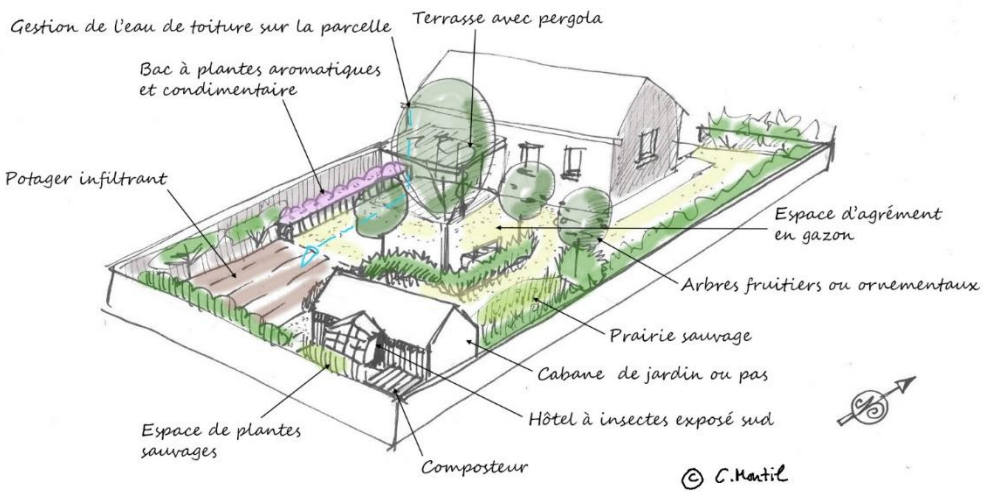

Figure 38 : aménagement écologique d'une petite parcelle

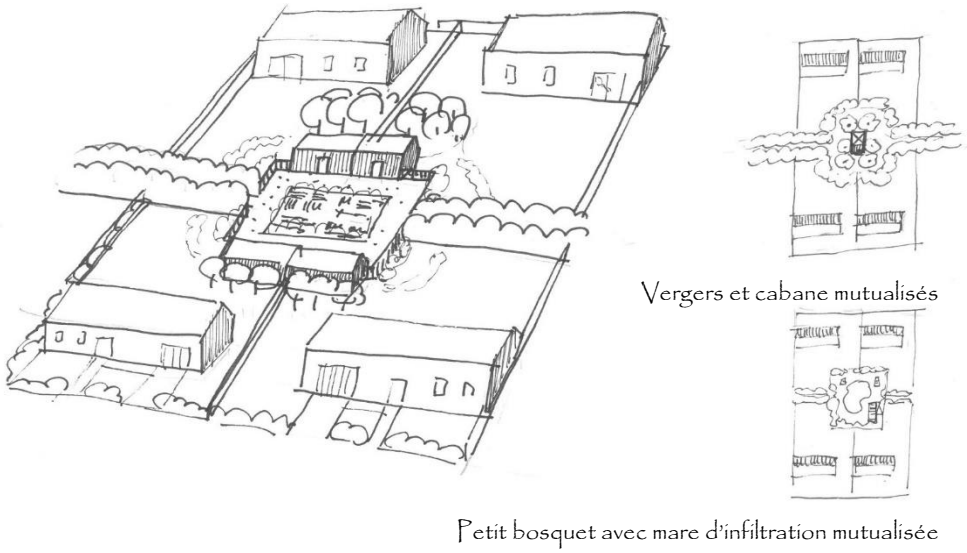

Figure 39 : exemple d'une forme urbaine d'espaces mutualisés favorisant la biodiversité en cœur

Sensibilisation :

Le 13 mars 2020, une visite de jardins privés a été organisée sur une matinée afin d'échanger sur comment apporter de la biodiversité et notamment comment favoriser les pollinisateurs. L'intérêt du particulier est de participer à la préservation de la nature mais aussi de se connecter à la nature chez soi, observer et changer de regard sur les insectes qui apportent des bénéfices comme par exemple la pollinisation des arbres fruitiers présents partout dans les jardins.

Cette acceptation de la biodiversité chez soi dont on veut souvent trop maitriser « la propreté » est un premier pas pour accepter et respecter la biodiversité des espaces publics et de la nature en général.

Une première visite s'est déroulée dans un contexte d'une maison ancienne à THURIGNY dans le bourg de SAINT-SATURNIN DU BOIS. Un jardin exposé sud avec une maison en fond de parcelle. Voici le résumé des quelques points possibles à améliorer :

- Tolérer des plantes sauvages en pied de mur en pierres sèches qui sont des niches écologiques. Planter des plantes vivaces plus horticole devant afin de l'intégrer si besoin,
- Créer un espace d'herbes sauvages dans les espaces isolés et éloignés des espaces de vie (herbes sauvages, espace de compostage, stockage de bois, ...)
- Continuer à planter ou semer des vivaces aromatiques florifères entre les joints du dallage naturel,
- Envisager de créer une petite mare au coin du hangar en récupérant les eaux des descentes de toiture. Avec les pierres stockées, possibilité de faire une spirale à insectes à proximité et exposée au soleil avec plantation de plantes aromatiques.

La deuxième visite concerne une maison ancienne mais avec une petite cour et un petit jardin. Les possibilités sont plus limitées notamment en termes de plantes sauvages. Le propriétaire utilise des bacs pour végétaliser et fleurir son espace. Pour apporter des fleurs favorables aux butineurs, des bacs à plantes aromatiques peuvent agrémenter un mur de clôture exposé au sud. Il est possible de créer aussi un « meuble à insectes ».

Photo n° 21 : quelques exemples de mobiliers à insectes

La dernière visite concerne un quartier pavillonnaire des années 70-90 appartenant à des retraités dans le bourg de SAINT-SATURNIN DU BOIS.

L'organisation de la parcelle est typique de l'époque avec une maison sur butte plus ou moins au milieu de la parcelle qui est assez grande (environ 1500m²).

Le jardin est entretenu de la même manière partout avec beaucoup d'arbustes taillés en boule, des haies de tuyas taillés, de larges surfaces à tondre, des massifs fleuris côté façade de rue. Ce type d'habitat et de jardin est de moins en moins adapté avec l'âge des propriétaires dont les capacités physiques diminuent ; le jardin devient un espace subit avec un entretien fastidieux aussi soutenue quel que soit l'usage du lieu. A ce stade, il est important de se demander quels sont les espaces de vie et quelle tâche du jardin est un plaisir. La notion de plaisir est très importante avec l'âge afin que le jardin ne soit pas un asservissement mais un espace au service de ses propriétaires. Dans le cas de cette visite, deux espaces de vie dans le jardin ont été déterminés :

- Le fond de jardin (assez éloigné de la maison) à l'ombre d'un grand cèdre avec une table et un barbecue
- Le jardin devant la façade sur rue où le plaisir de jardiner réside dans la plantation de massifs fleuris.

Les autres espaces peuvent être qualifiés de secondaires mais leur entretien était le même sans plus-value particulière.
La proposition consiste donc à concentrer le soin du jardin sur les espaces les plus important et pour les autres espaces, laisser pousser des prairies naturelles et spontanée avec un à deux fauchages par an (éventuellement faire appel à une aide à domicile pour cette opération qui nécessite un matériel adapté comme une tondeuse trois roues).

Il est également possible d'envisager dans les fonds de parcelle de mutualiser ou de vendre du terrain afin d'avoir une surface de jardin plus cohérent avec les usages des propriétaires.

De même, les haies de clôture monospécifiques de conifères qui ne sont ni esthétiques ni favorables à la biodiversité sont à supprimer pour être soit remplacées (avec des espèces nécessitant peu de tailles et plus variées), ou non suivant la position des espaces nécessitant une intimité. Les haies mélangées ornementales, d'espèces indigènes ou fruitières sont intéressantes : filaire, nerprun alaterne, poirier, amélanchier, germandrée, coronille, framboisiers, cornouillers...).
Il ne faut pas négliger la difficulté de changer de façon de vivre et de penser, d'autant plus pour des personnes âgées qui ont besoin d'un environnement stable et qui ont vécu la révolution des traitement chimiques de l'après-guerre comme un soulagement avec une faciliter de maîtriser la nature au détriment des plantes sauvages perçues comme élément négatif.
Il est possible d'entrer dans la démarche de manière progressive.

Cette première visite de sensibilisation a été très positive pour tous les intervenants et il serait très intéressant de prolonger cette dynamique.

X) SYNTHESE DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action global vise des grands objectifs de corridors écologiques volontairement raisonnables en termes d'ambition de plantation de haies. La concertation avec les agriculteurs volontaires a montré les réticences et les difficultés à planter des haies qui sont perçues comme des charges et des éléments gênants dans un contexte de production orienté vers les grandes cultures classiques avec peu d'élevage. Cependant, environ 2000 m de haies sont possibles sur SAINT-PIERRE D'AMILLY à l'issue de la concertation, même si elles ne sont pas forcément aux endroits mentionnés dans le plan d'action qui reste un schéma de principe. La concertation a permis également de révéler que les bandes agro-environnementales actuelles le long des fossés et cours d'eau représentent un fort potentiel écologique et permettent des actions rapides pour favoriser les pollinisateurs si et seulement si elles sont entretenues en septembre-octobre. En effet, elles ne rognent pas la surface de production et peuvent représenter des surfaces conséquentes à proximité de la trame bleue. Aujourd'hui, ces surfaces sont broyées et sont dominées par les graminées avec une faible richesse floristique. La proposition de ressemer ces espaces avec un mélange de plantes vivaces sauvages à fleurs locales (exclure les mélanges à base d'annuelles horticoles sans intérêt écologique) associées à quelques graminées adaptées permettrait de créer des sources alimentaires et d'habitats intéressantes et complémentaires aux haies et bois dont les périodes de floraison sont restreintes. Par contre, cela implique des changements de pratiques d'entretien car il faut éviter d'enrichir des sols qui sont souvent des zones tampons récupérant les eaux pluviales chargées en engrais favorisant les graminées à forte pousse au détriment de la biodiversité. Cela veut dire qu'il faudrait plutôt faucher ces espaces et exporter en septembre-octobre.

L'objet du plan d'action est d'expérimenter plusieurs voies d'enrichissement de la biodiversité pour les pollinisateurs. Le mode de gestion est très important mais il est également possible de semer des plantes sauvages locales (producteurs, récupération de foins de prairies remarquables, ...), de favoriser la régénération naturelle ou de planter.

Il est important de lancer rapidement des projets pilotes sur quelques bandes de dimension significative de l'ordre de 200 m minimum et de faire le cas échéant des relevés floristiques et faunistiques afin de faire des bilans pluriannuels et d'ajuster les mélanges et la technique.

L'action doit se prolonger sur les cours d'eau qui présentent peu de biodiversité compte tenu de leur artificialisation en canaux profonds de drainage. Dans un premier temps, il serait utile de faire des chantiers pilotes de renaturation avec reprofilage des berges. L'institution compétente sur ce sujet est GEMAPI et doit s'approprier ce sujet local si nous voulons agir sur cette trame bleue.

Le troisième volet d'action se localise dans les bourgs et villages où de grandes surfaces peuvent servir à la biodiversité et aux pollinisateurs. Les surfaces tondues sont pauvres et coutent à la collectivité. Un programme ambitieux de requalification des espaces publics permettrait de compléter de manière significative les vides de l'espace agricole. Cependant, il ne faut pas négliger le fait

que ces espaces publics ont des usages et représentent l'image de la commune. Il est donc nécessaire de lancer des concertations publiques et de redéfinir sur la commune de demain. Il s'agit donc d'une logique de projets urbains avec une dimension écologique parmi d'autres enjeux plus complexes.

Cette démarche est incomplète si elle n'est pas accompagnée d'une sensibilisation de la population sur son regard vis-à-vis des plantes sauvages et de la biodiversité. Les sorties botaniques sur des sites remarquables organisées avec Mme RICHARD, botaniste, sont très positives mais il est nécessaire d'aller aussi dans les bourgs et de montrer qu'il est possible de participer à la richesse écologique de la commune en acceptant que l'aspect de la commune peut changer en laissant plus de place aux plantes sauvages.

Cette action peut aller jusqu'à proposer des solutions simples pour favoriser les pollinisateurs dans les jardins privés qui représentent une surface considérable vue d'avion.

Un extrait du guide « *Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine, Guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale* » *réalisé par le CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL avec le soutien de la REGION NOUVELLE AQUITAINE est joint en annexe. Cet outil qui devrait aider tous les acteurs du territoire à lister les végétaux adaptés au site favorisant les pollinisateurs. Les listes de végétaux sur terrains alcalins correspondant au secteur ont été sélectionnées dans l'annexe.*

Les quelques projets amorcés peuvent déclencher à l'avenir une prise de conscience et un déploiement plus ambitieux du plan d'action dans la mesure où la dynamique se prolonge au-delà des études avec un comité de suivi. A partir du moment où des exemples locaux vont se réaliser, on peut espérer que de plus en plus d'acteurs et d'habitants se mobiliseront pour préserver et développer les pollinisateurs sur le territoire avec une meilleur connaissance de l'environnement grâce à des animations pédagogiques.

XI) LES PREMIERES REALISATIONS

A ce stade, seule la commune de SAINT-PIERRE D'AMILLY a amorcé la réalisation du plan d'action. Pour SAINT-SATURNIN DU BOIS, les premières actions devraient être réalisées fin 2021.

I) Actions pédagogiques à SAINT-PIERRE D'AMILY

Pour préserver les milieux remarquables, il est nécessaire de faire de la pédagogie sur la qualité patrimoniale des insectes pollinisateurs et de leur habitat.

- 2 sorties ornithologiques animés par la LPO et un flyer sur insectes locaux a été élaboré, distribué avec le journal local et mis à disposition du public en mairie
- Fleur de marée : 2 sorties botaniques et un flyer sur les fleurs du Fief de la Garde qui a été distribué avec le journal local et mis à disposition du public en mairie.
- Association Api-amilly : 2 accueils tout public sur le rucher et une animation en relation avec la LPO ; 2 animations avec les écoles et 2 avec le centre de loisir.

II) Actions et projets à SAINT-PIERRE D'AMILY

- **Ancien stade de foot en centre bourg** : Plantation de 11 essences d'arbres principalement mellifères, 4 haies bocagères de 40 m avec 62 essences différentes, 1500 m² de prairies à butineurs avec 18 semences de fleurs sauvages labellisées (végétal local), une noue avec essences plantes hygrophiles.

Reste à réaliser : enlever la haie de cyprès côté nord

Photo n° 22 : plantations sur l'ancien terrain de foot, septembre 2021

- Amélioration de la biodiversité **sur terrain bordant la rivière de la COURANCE** : *ce projet sera réalisé à l'automne 2021.*

- Amélioration de la biodiversité sur terrain en bordure **de la station d'épuration de SIMOUSSAIS** : 2 haies bocagères de 20 m (28 espèces différentes) ont été plantées et suppression d'une partie des bambous envahissants. Reste à faire prévu l'hiver 2021 : *construction d'un tumulus pour abri d'insectes et invertébrés, ensemencement prairie à butineurs* et la petite mare temporaire.

- Ensemencement **des pieds de mur**, solution alternative à la destruction systématique des adventices en interstices : un échantillonnage a été réalisé sur 50 m environ en association avec un groupe d'agents techniques en formation appartenant au CCAS.

- Plantation haies arbustives **en pied de mur de lotissement** : en attente projet de complément du lotissement (Mortagne).

- Plantation de haies bocagères sur des parcelles privées en partenariat avec le projet EVA de la Chambre d'Agriculture 17 :
  Linéaire : 450 m en 2019 ; 1500 m en 2020 et 1000 m prévus en 2021 soit au total 2950 ml de haies plantées suite à l'étude trame verte- trame bleue.

Photo n° 24 : Collectif volontaire local pour la plantation des haies bocagères

Photo n° 23 : Haie double avec bande herbeuse réalisée sur les parcelles du centre expérimentale du Magnereau sur environ 800 ml

- Achat d'un désherber thermique pour la commune comme une solution alternative à l'utilisation du glyphosate désormais interdit.

A) ANNEXES